

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 22, 2023

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:17 p.m. [ET] to examine and report on the matter of self-induced intoxication, including self-induced extreme intoxication, in the context of criminal law, including in relation to section 33.1 of the Criminal Code.

Senator Pierre-Hugues Boisvenu (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Senators, as this is a public hearing, I will ask each member to identify themselves.

[*Translation*]

Senator D. Patterson: Dennis Patterson from Nunavut.

[*English*]

Senator Pate: Kim Pate from here, the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement, senator from Ontario.

[*English*]

Senator Klyne: Good afternoon, Marty Klyne from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Pierre Dalphond, senator from Quebec.

[*English*]

Senator Arnot: David Arnot, senator from Saskatchewan. I live in Saskatoon, which is in the heart of Treaty 6 territory.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Thank you very much, esteemed colleagues. As you know, today we're discussing the report on self-induced intoxication.

We've been holding all our committee meetings in public lately. I will ask you again today: Do you wish to continue to work in public, or would you prefer that the committee meet in camera?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 22 mars 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 17 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner, afin d'en faire rapport, la question de l'intoxication volontaire, y compris l'intoxication extrême volontaire, dans le contexte du droit pénal, notamment en ce qui concerne l'article 33.1 du Code criminel.

Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, puisque la réunion est publique, je demanderais à chaque membre de se présenter.

[*Français*]

Le sénateur D. Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Je suis Kim Pate. Je viens d'ici, c'est-à-dire du territoire non cédé et non abandonné de la nation algonquine anishinabe.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, sénatrice de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Bonjour, je suis Marty Klyne et je viens de la Saskatchewan, du territoire visé par le Traité n° 4.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, sénateur du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Arnot : David Arnot, de la Saskatchewan. J'habite Saskatoon, qui se situe au cœur du territoire visé par le Traité n° 6.

[*Français*]

Le vice-président : Merci beaucoup, chers collègues. Comme vous le savez, nous discutons aujourd'hui du rapport sur l'intoxication volontaire.

Ces derniers temps, notre comité a tenu toutes ses réunions en séance publique. Je vous pose de nouveau la question aujourd'hui : voulez-vous continuer de travailler en séance publique ou préférez-vous que le comité passe à huis clos?

It's unanimous: The committee members have chosen to conduct the meeting in public. Thank you.

Honourable senators, we have before us a draft report prepared by our analysts, whom I'd like to thank kindly, by the way. In my opinion, it's a very good report.

I suggest that we proceed page by page. If you have any grammar errors or typos you'd like to correct, you can pass them on to the clerk after the fact.

We will agree on the gist of the report.

[*English*]

Senator Arnot: If you would allow me to, I would like to make a statement. I came to some of the meetings, and I'm now representing Senator Dupuis. Today I looked at the report and it looks very comprehensive, and I would expect that.

I wanted to raise with the committee a couple of basic things, if I might. I am of the view that the recommendations made by Professor Coughlan to create a free-standing offence of criminal intoxication is something that should be given a high priority and maybe have much more prominence in the report. What he's suggesting is something that's novel. It's an interesting perspective, and it does address the concerns of civil society because it's talking about neutralizing a non-responsibility defence.

If the recommendation of this committee was that this section — his suggestion should be studied very carefully by the Ministry of Justice and actually enacted as soon as possible, it would change a couple of things, in my opinion.

What he's saying is from a different perspective. I think that approach should be fully explored. My own view is it should be enacted in the Criminal Code as soon as possible and have some great urgency because the Government of Canada could enact such a Criminal Code section within the next week if they wanted to, but well before we see how some of these issues play out in the overall gist of the report and the reasoning for it.

I wanted to raise that with you, colleagues and chair, because I think that it is unique. It does address a number of those concerns because if someone becomes intoxicated of their own volition, to the extent that they are not able to control their body, that in itself is an indictable offence. I think that would have great effect on this and arrest any confusion around these issues which we heard so much about from civil society and the stakeholders.

C'est unanime : les membres du comité ont choisi de tenir la réunion en public. Merci.

Mesdames et messieurs les sénatrices et les sénateurs, nous avons devant nous un projet de rapport préparé par nos analystes, que je remercie beaucoup d'ailleurs. Il s'agit, selon moi, d'un très bon rapport.

Je propose que nous procédions page par page. Si vous avez des modifications grammaticales ou typographiques à apporter, vous pouvez les transmettre après coup au greffier.

Nous allons nous entendre sur l'essence du rapport.

[*Traduction*]

Le sénateur Arnot : Si vous me le permettez, j'aimerais faire une intervention. J'ai assisté à certaines des réunions et je représente aujourd'hui la sénatrice Dupuis. J'ai parcouru le rapport aujourd'hui, qui me semble très complet, comme on pourrait s'y attendre.

Si possible, j'aimerais soulever quelques menus détails auprès du comité. Je suis d'avis que nous devrions accorder une grande priorité aux recommandations de M. Coughlan de créer une infraction autonome d'intoxication criminelle, et que cette proposition devrait occuper une place beaucoup plus grande dans le rapport. Il suggère une idée inédite. La perspective est intéressante, et elle tient compte des inquiétudes de la société civile puisqu'il s'agirait de neutraliser des arguments de non-responsabilité des parties défenderesses.

Si le comité recommandait que cet article... Sa suggestion devrait être étudiée très attentivement par le ministère de la Justice et promulguée dans les plus brefs délais. La proposition changerait certains éléments, à mon avis.

Il adopte une perspective différente, et je crois que cette approche devrait être explorée dans les moindres détails. Personnellement, je crois que cette infraction devrait être promulguée dans le Code criminel aussi rapidement que possible et devrait être traitée avec urgence puisque le gouvernement du Canada pourrait édicter un tel article dans le Code criminel au courant de la semaine prochaine s'il le voulait. Ce changement précéderait par contre toute analyse des effets du rapport global et son raisonnement.

Je voulais porter cette idée à votre attention, monsieur le président et chers collègues, parce qu'elle revêt un caractère unique. Elle dissipe certaines inquiétudes : si quelqu'un s'intoxique de son plein gré, dans une mesure où la personne ne contrôle plus son corps, elle commet une infraction punissable par mise en accusation. Je crois qu'un tel article changerait grandement la donne et mettrait fin à toute confusion entourant ces enjeux dont la société civile et les intervenants nous ont abondamment fait part.

The other comment, if I may, is that education, I believe, needs much more prominence. The power of education is quite important to recognize. I believe that there are a number of confusions missed in our society. And if you had a robust education plan, which the ministry says they will — something that's clear and concise and erases confusion, uses plain language and strong messages to address deep-seated myths and stereotypes in our culture — that could help to eliminate the confusion that appears to exist. I think a strong message that is effective, measured, targeted and robust using modern communication platforms would be something that this Senate committee could strongly endorse. It would present an opportunity to address some of those issues that have gone unaddressed. The report could squarely address the concerns that, in fact, have been addressed by civil society and the stakeholders, which are very valid and we've heard so much about.

In terms of targeting the education, we should think about targeting youth between the ages of 12 and 18, roughly grades 8 to 12; the second target group would be younger adults between 18 and 28 and then the general public. Those are my comments on the report, late in the day, but this is my first opportunity to raise those concerns. I think it would be wise for the Senate committee to consider some of these issues.

[Translation]

The Deputy Chair: Do you have a recommendation to make, would you like to amend the report, or are you just speaking generally?

[English]

Senator Arnot: I'm speaking generally, chair, because the recommendations have been covered in the report on page 17 by Professor Coughlan and he's provided documents which specify exactly the way the Criminal Code should read in his opinion, which I think is really wise. It sets the agenda in a different way and addresses the issues that I believe the members of civil society presenting at this committee have talked about.

[Translation]

The Deputy Chair: Senator, if I understand correctly, you'd like to add a new recommendation to the report?

[English]

Senator Arnot: Yes, I would, with the consent of the people.

Deuxièmement, si vous me le permettez, je pense que l'enseignement doit occuper une place beaucoup plus prépondérante. Il importe grandement de reconnaître le pouvoir de l'éducation. Je crois que notre société fait fi de certains types de confusion. On pourrait favoriser l'élimination de la confusion qui semble exister si le plan d'éducation était robuste — ce qui sera le cas, selon le ministère. Il propose un programme clair et concis qui effacera toute confusion, qui emploiera un langage simple et qui enverra des messages convaincants pour pulvériser les mythes et les stéréotypes bien ancrés dans notre culture. Selon moi, ce comité sénatorial pourrait fortement appuyer un message ferme qui soit efficace, mesuré, ciblé et robuste, et diffusé dans les plateformes de communication modernes. Un tel message permettrait de régler certains problèmes qui ne sont pas abordés. Le rapport pourrait s'attaquer de front aux préoccupations qu'ont mentionnées la société civile et les intervenants, des enjeux tout à fait valides dont on a abondamment entendu parler.

Pour ce qui est du public cible, je crois que nous devrions cibler les jeunes de 12 à 18 ans, soit ceux qui fréquentent environ la 8^e à la 12^e année. Les jeunes adultes de 18 à 28 ans constitueraient le deuxième public cible, suivis du grand public. Voilà mes commentaires sur le rapport, qui arrivent sur le tard, mais c'est la première occasion que j'ai d'exprimer ces préoccupations. Je crois que le comité sénatorial serait sage d'envisager certains de ces enjeux.

[Français]

Le vice-président : S'agit-il de recommandations ou de modifications que vous voulez apporter au rapport, ou s'agit-il d'un commentaire général?

[Traduction]

Le sénateur Arnot : C'est un commentaire général, monsieur le président, puisque les recommandations de M. Coughlan figurent déjà à la page 16 du rapport et qu'il a fourni des documents qui précisent exactement l'interprétation qu'on devrait faire de son opinion pour modifier le Code criminel — une interprétation très judicieuse, selon moi. Sa perspective propose une marche à suivre différente et aborde les enjeux que les membres de la société civile ont décrits devant ce comité.

[Français]

Le vice-président : Monsieur le sénateur, si je comprends bien, vous voulez inclure une recommandation additionnelle dans le rapport?

[Traduction]

Le sénateur Arnot : Oui, si j'ai le consentement des collègues.

[Translation]

The Deputy Chair: All right. The first thing we need to do is go through the report, and then we'll work on the recommendations. Tell me if I understand correctly; we'll adopt the report and then see if the recommendations are complete or not, and add recommendations as needed. That's how I see the work we need to do.

Senator Dalphond: You said exactly what I was going to say. I'd like to tell Senator Arnot that I find his remarks very interesting; in terms of the recommendations on the type of advertising, training and educating the public, it should be targeted groups. What he said is germane to this and we should discuss it later when we get to the recommendations page.

[English]

Senator Batters: It's more of a general comment. I was just wondering in the overall format of it, why are the paragraphs numbered? Is that just for ease of us going through it today? Right now it's not that readable, just without space between each of those. I think that if the desire is, okay, just so are able to have a discussion about this today more easily, to pick each particular line that we might be talking about or each paragraph, I think that would be fine. If the desire is to actually keep the numbers in, I don't find it very readable like that. I think there should be a space between each paragraph. Perhaps that was just done for the purpose of this report. That was more of a general question as we get started.

Julian Walker, Analyst, Library of Parliament: Certainly, this is a new system to allow for easier reading between the French and English versions, so now they all have the same paragraph numbers, whereas before you remember the lines were different in each version and we would be looking for the corresponding paragraphs. Now if it's paragraph 100 in French, it's paragraph 100 in English, but those numbers will come out.

Senator Batters: Okay.

Mr. Walker: You're right. There are some spots where that formatting got a little bit difficult to follow. But we will fix that for the final report.

[Translation]

The Deputy Chair: When the report is finalized, we'll get it in a line-by-line format, right?

Mr. Walker: It will look the same as our previous reports.

[Français]

Le vice-président : D'accord. Le premier mandat que nous avons est de passer le rapport en revue et de travailler sur les recommandations ensuite. Vous me direz si ma compréhension est bonne; il s'agit d'adopter le rapport et ensuite, de voir si les recommandations sont complètes ou non et d'en ajouter au besoin. C'est de cette façon que je vois le travail que nous avons à faire.

Le sénateur Dalphond : Vous avez dit ce que je voulais dire. Je voudrais dire au sénateur Arnot que je trouve ses propos très intéressants; en ce qui a trait aux formes de recommandations sur le genre de publicité, de formation et d'éducation du public, on devrait faire des groupes ciblés. Ce qu'il a dit est approprié et nous devrions en discuter plus tard quand nous serons à la page des recommandations.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Mon commentaire est plutôt d'ordre général. Par rapport à la présentation générale, pourquoi les paragraphes sont-ils numérotés? Est-ce simplement pour faciliter l'étude que nous en faisons aujourd'hui? Le texte n'est pas facile à lire à l'heure actuelle, puisqu'il n'y a aucun interligne entre chaque segment. Si l'objectif est simplement de faciliter la discussion d'aujourd'hui et de pouvoir nommer chacun des paragraphes ou des lignes dont nous discuterons, je ne m'oppose pas à cette présentation. Si l'objectif est de laisser la numérotation dans le document, je dirai qu'elle rend le texte difficile à lire. Je crois qu'il devrait y avoir un interligne entre chaque paragraphe. Cette mise en page a peut-être été choisie seulement aux fins de ce rapport. Avant de nous lancer dans le vif du sujet, je voulais poser cette question générale.

Julian Walker, analyste, Bibliothèque du Parlement : Il s'agit d'un nouveau système pour faciliter la lecture entre le français et l'anglais en attribuant la même numérotation aux paragraphes correspondants. Vous vous rappellerez que, auparavant, la numérotation des lignes était différente dans chacune des versions et que nous devions chercher les paragraphes correspondants. Avec ce nouveau système, le paragraphe 100 en français correspond au paragraphe 100 en anglais, mais la numérotation va disparaître dans le rapport final.

La sénatrice Batters : D'accord.

M. Walker : Vous avez raison. Il y a des passages où le formatage est devenu un peu difficile à suivre, mais nous allons régler ce problème dans le rapport final.

[Français]

Le vice-président : Lorsque le rapport sera final, il reviendra sous une forme ligne par ligne, n'est-ce pas?

M. Walker : Cela équivaldrait à nos rapports précédents.

[English]

Senator Batters: Also I would suggest that in the version that's final, when the paragraph numbers are taken out, that there is also a space between each of those paragraphs for readability.

[Translation]

The Deputy Chair: No problem. For now, we'll go with the report in its current form. We'll go paragraph by paragraph, if that's all right. Paragraph 1. Paragraph 2. In the French text, the word "le" should be removed in paragraph 2, which refers to section 33.1. Paragraph 3. Paragraph 4. Paragraph 5. Paragraph 6.

Senator Dalphond: In the French version, two lines before the end, it says:

Le comité fait remarquer que plusieurs organismes invités à comparaître ne se sont pas présentés, au prétexte par certains que le projet de loi C-28 avait déjà été adopté.

I would replace the expression "au prétexte" with "au motif"; a pretext feels like an excuse for not showing up, while the other expression feels like a reason for not showing up. I don't know what it says in the English. In French, "au motif" would be better.

The Deputy Chair: Perfect.

[English]

Senator Batters: I suggest in paragraph 6 where we're talking about that we heard from 15 witnesses, I understand the witnesses are listed in appendix B, but for the purpose of this, because it's a study about this particular piece of legislation, I know that we talked about how obviously the Justice Minister introduced this bill in June 2022, but I think paragraph 6 should indicate in the first sentence that we heard from 15 witnesses, including Minister Lametti. That should be specifically drawn out because he's not just any other witness. He's the government minister responsible for the bill.

The Deputy Chair: Agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

The Deputy Chair: So that's it for paragraph 6.

We're now at paragraph 7, main issues and key messages.

[English]

Number 8. Number 9?

[Traduction]

La sénatrice Batters : Je proposerais, pour plus de lisibilité, d'ajouter un blanc entre chacun des paragraphes dans le rapport final, en plus d'effacer la numérotation des paragraphes.

[Français]

Le vice-président : Aucun problème. On irait immédiatement avec les rapports tels que vous les avez en main. J'y vais paragraphe par paragraphe. Cela vous convient-il? Paragraphe n° 1. Paragraphe n° 2. Dans le texte en français, il faudrait enlever le « le » au paragraphe n° 2, qui parle de l'article 33.1. Paragraphe n° 3. Paragraphe n° 4. Paragraphe n° 5. Paragraphe n° 6.

Le sénateur Dalphond : En français, deux lignes avant la fin, on dit ceci :

Le comité fait remarquer que plusieurs organismes invités à comparaître ne se sont pas présentés, au prétexte par certains que le projet de loi C-28 avait déjà été adopté.

Je remplacerais l'expression « au prétexte » par « au motif »; un prétexte semble être une excuse pour ne pas venir, alors que l'autre est une raison de ne pas venir. Je ne sais pas ce que cela dit en anglais. En français, « au motif » serait préférable.

Le vice-président : Parfait.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Au paragraphe 6, on lit que nous avons reçu 15 témoins, et je sais qu'ils sont énumérés à l'annexe B. Pour nos fins — puisqu'il est question d'une étude sur un projet de loi en particulier —, je sais que nous avons déjà dit qu'il est évident que le ministre de la Justice a déposé ce projet de loi en juin 2022, mais je crois que la première phrase du paragraphe 6 devrait indiquer que nous avons reçu 15 témoins, dont le ministre Lametti. Il faudrait l'énoncer explicitement parce qu'il n'est pas un simple témoin : il est le ministre du gouvernement responsable du projet de loi.

Le vice-président : En convenez-vous?

Des voix : D'accord.

[Français]

Le vice-président : Le paragraphe n° 6 est adopté.

Nous sommes au paragraphe n° 7, sur les principaux enjeux et les mots clés.

[Traduction]

Paragraphe 8. Paragraphe 9?

Senator Clement: Looking at the English version in paragraph 9. It starts off by saying, generally speaking, that the witnesses' main concerns were not about the constitutionality, but before the last sentence, it says otherwise — that some thought that it was vulnerable to constitutional challenges. Maybe just some clarity there.

Mr. Walker: Certainly, yes, I agree that to the reader who didn't participate in our hearings, that might sound confusing. We certainly had some witnesses who said they were not concerned so much about whether it was constitutional, but still thought that people would bring the challenges. I think that was the point that some witnesses made. I know at the end of this, there will be a direction to the steering committee to make minor changes, but if that is the point you wish to clarify, we can make a change.

Senator Clement: It's just a —

Mr. Walker: I take your point.

[Translation]

The Deputy Chair: Is that all right, senator?

Senator Clement: It is, thank you.

Senator Dalphond: What are we doing? Should we remove it?

Senator Clement: No.

[English]

Mr. Walker: We can make a change there to clarify that and review it with the steering committee, if that's how you wish to proceed, as long as the substance of the change is noted, that's not going to be hard to change.

[Translation]

The Deputy Chair: Based on your comments, the steering committee will review the report and you will get a copy. If you still have an issue with the wording, let us know.

Senator Clement: It's a minor thing; that's all right. Thank you.

[English]

The Deputy Chair: Number 9. Number 10.

[Translation]

Senator Dalphond: I have a comment about paragraph 9. The French version says "*Certains pensent que sa constitutionnalité serait remise en cause...*" It uses the conditional, and I feel that

La sénatrice Clement : Je regarde la version anglaise du paragraphe 9. Au début, on y lit que, en règle générale, la principale préoccupation ne porte pas sur la constitutionnalité de l'article. Or, avant la dernière phrase, le message est différent, et on lit que certains témoins croient qu'il s'expose aux contestations constitutionnelles. Je proposerais de clarifier le message.

M. Walker : Très juste, je conviens que, pour le lecteur qui n'a pas assisté à nos audiences, la formulation peut porter à confusion. Certains témoins ont sans contredit affirmé qu'ils ne se souciaient pas outre mesure de la constitutionnalité de l'article, mais qu'ils croyaient tout de même qu'il ferait l'objet de contestations. Je crois que c'est l'élément que certains témoins ont fait valoir. Je sais que, au terme de cette discussion, on demandera au comité de direction d'apporter des changements mineurs, mais si vous désirez que nous clarifiions ce passage, nous pouvons le modifier.

La sénatrice Clement : C'est simplement un...

M. Walker : Je comprends votre raisonnement.

[Français]

Le vice-président : Ça va, sénatrice?

La sénatrice Clement : Oui, merci.

Le sénateur Dalphond : Qu'est-ce qu'on fait? On le supprime?

La sénatrice Clement : Non.

[Traduction]

M. Walker : Nous pouvons modifier ce passage pour le clarifier et le réviser avec le comité de direction, si vous désirez que nous procédions ainsi. Si nous prenons la teneur du changement en note, il sera aisé d'apporter le changement.

[Français]

Le vice-président : À partir de vos commentaires, le rapport sera revu par le comité directeur et vous sera transmis. Si vous retrouvez encore les mêmes choses, revenez-nous.

La sénatrice Clement : C'est mineur; ça va. Merci.

[Traduction]

Le vice-président : Paragraphe 9. Paragraphe 10.

[Français]

Le sénateur Dalphond : J'ai une remarque à faire sur le paragraphe n° 9. En français, on dit : « Certains pensent que sa constitutionnalité serait remise en cause [...] ». Je pense qu'en

we should use the future tense, so “*sera*” rather than “*serait*.” This is something that will happen in the future.

The Deputy Chair: Are you keeping “*en cause*” or changing it to “*en question*”?

Mr. Walker: Yes; it’s okay.

The Deputy Chair: It’s okay, it’s one or the other. Perfect. Paragraph 10.

[*English*]

Number 11.

Senator Batters: The fifth line the sentence says, “We must create a justice system in Canada that is fair and respects the rights of the accused but also provides women with access to justice.” The issue of this particular part, I think, is not access to justice. I think the point is that it also protects women. That was my take away from this particular part — not dealing with access to justice. I don’t think that this is correctly stated there.

The other question I have is at the end of that particular paragraph where it suggests that men who consume alcohol and other drugs are not criminally responsible for the violence done by their hands. That’s just kind of an awkward phrase; maybe in French it’s better. I don’t know. But I would suggest instead of violence done by their hands, “violence perpetuated by them.”

[*Translation*]

The Deputy Chair: In French, I think the wording is fine as I understand it. For those reading the French and the English, does the English version align with the French version? Senator Pate?

[*English*]

Senator Pate: I think both of those changes I’m fine with, they would be good. Maybe to simplify that last one is just that men who consume alcohol and drugs are not criminally responsible for their violence.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Perfect. All good?

We are now at paragraphs 12 and 13. Paragraphs 15, 16, 17 and 18. Paragraph 19?

français le bon mot devrait être « sera remise en question », plutôt que « serait ». C’est quelque chose pour le futur, pas pour le passé.

Le vice-président : Et vous gardez « en cause » ou « en question »?

M. Walker : Oui; ça va.

Le vice-président : Ça va, c’est l’un ou l’autre. Parfait. Paragraphe n° 10.

[*Traduction*]

Nous sommes rendus au paragraphe 11.

La sénatrice Batters : À la quatrième ligne de la version française, on lit : « Nous devons créer un système de justice au Canada qui soit juste et qui respecte les droits des accusés, mais qui donne aussi accès à la justice aux femmes. » Ici, l’enjeu n’est pas l’accès à la justice, il me semble. Je crois que le message est que le système devrait aussi protéger les femmes. C’est ce que j’ai retenu de cette partie, et non pas qu’il était question d’accès à la justice. Je ne pense pas que le texte énonce bien le message à retenir.

Mon autre question porte sur la fin de ce même paragraphe où on suggère que les hommes qui consomment de l’alcool ou d’autres drogues ne sont pas criminellement responsables des violences qu’ils ont commises. En anglais, la formulation « done by their hands » est maladroite; la version française est peut-être plus habile. Je ne sais pas. Quoi qu’il en soit, j’aimerais proposer de remplacer « violence done by their hands » par « violence perpetuated by them ».

[*Français*]

Le vice-président : En français, je pense que la version et la compréhension sont bonnes. Pour ceux qui lisent le français et l’anglais correctement, est-ce que la version anglaise correspond à la version française? Sénatrice Pate?

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : J’approuve ces deux changements, qui amélioreraient le texte. Pour simplifier le dernier passage, on pourrait peut-être écrire que les hommes qui consomment de l’alcool ou de la drogue ne sont pas criminellement responsables de leur violence.

[*Français*]

Le vice-président : Parfait. Ça va?

Nous en sommes aux paragraphes n^{os} 12 et 13. Paragraphes n^{os} 15, 16, 17 et 18. Paragraphe n° 19?

Senator Dalphond: I have a comment about paragraph 18. In the French version, in the last sentence at the end of the paragraph, it says: “*Ces violations ne pouvaient être défendues en vertu de l’article 1...*” Rather than “*défendues*” — saved — I would use “*justifiées*” — justified: “*Ces violations ne pouvaient être justifiées en vertu de l’article 1 de la Charte...*” Section 1 allows for rights protected under the Charter to be overridden on an exceptional basis.

So I’d say “*Ces violations ne pouvaient être justifiées...*” rather than “*défendues.*” I feel it’s unclear what “*défendues*” — saved — means.

The Deputy Chair: So, “*justifiées,*” then?

Senator Dalphond: Yes.

The Deputy Chair: Is it the right word in the English version?

Senator Dalphond: Yes, “saved” is fine.

[English]

Senator Batters: It’s very commonly used, yes.

[Translation]

The Deputy Chair: Okay, that’s it for paragraph 18.

[English]

Number 19? Number 20?

Senator Batters: I just wanted to point out that in paragraph 20, it talks about to establish a stand-alone offence and then reads, “or.” It is a little confusing because of the numbering system of the paragraphs here, but I think the word “or” should probably have a colon after it. Also, shouldn’t paragraph 21 be indented because that’s what it’s referring to? The way it’s set out in this particular version is kind of confusing. I’m not really sure what it’s — .

Mr. Walker: Paragraphs 20 and 21 should both be indented as the two. When we were transferred to this format —

Senator Batters: Right.

Mr. Walker: — some of the formatting didn’t quite transfer to what we have in this version.

Senator Batters: Yes, both of those paragraphs, 20 and 21, should be indented.

Le sénateur Dalphond : J’ai une remarque à faire sur le paragraphe n° 18. En français, à la fin du paragraphe, à la dernière phrase, on peut lire ceci : « Ces violations ne pouvaient être défendues en vertu de l’article 1 [...] ». Je pense que j’utiliserais plutôt les mots suivants : « Ces violations ne pouvaient être justifiées en vertu de l’article 1 de la Charte [...] ». L’article 1, c’est ce qui permet exceptionnellement de déroger aux droits protégés.

Je dirais donc : « Ces violations ne pouvaient être justifiées [...] » plutôt que « défendues ». Je crois que ce que « défendues » signifie n’est pas clair.

Le vice-président : Donc « justifiées »?

Le sénateur Dalphond : Oui.

Le vice-président : En anglais, est-ce que le terme est bon?

Le sénateur Dalphond : Oui, ça va.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Oui, le terme est employé très couramment.

[Français]

Le vice-président : Donc, ça va pour le paragraphe n° 18.

[Traduction]

Paragraphe 19? Paragraphe 20?

La sénatrice Batters : Je veux simplement relever que, au paragraphe 20, on parle de créer une infraction autonome, puis, en anglais, le paragraphe se termine par « or », ce qui porte à confusion en raison de la numérotation des paragraphes. Je crois qu’il devrait y avoir un deux-points après « or ». De plus, le paragraphe 21 ne devrait-il pas être en retrait puisqu’il poursuit le paragraphe précédent? La présentation dans la version anglaise est difficile à suivre. Je ne sais pas vraiment ce que...

M. Walker : Les paragraphes 20 et 21 devraient tous deux être mis en retrait puisqu’ils vont ensemble. Lorsque nous sommes passés à ce format...

La sénatrice Batters : Je vois.

M. Walker : ... une partie du formatage ne s’est pas reproduit dans cette version.

La sénatrice Batters : Effectivement, ces deux paragraphes — les paragraphes 20 et 21 — devraient être mis en retrait.

Senator Dalphond: What does it mean when it's the letter (a) before something else? Does it mean it's going to be a quotation? But then it's not going to be aligned with the rest of the paragraph.

Mr. Walker: Oh, I think so. I noticed that some had the (a) there and I think those were going to be indented paragraphs.

Senator Dalphond: Okay. Because I know there is (a) and it should be a (b) or a (c).

Mr. Walker: I noticed that paragraph 28 has an (a) — but that's an indent.

Senator Dalphond: Thank you.

[Translation]

The Deputy Chair: Paragraphs 20 and 21 will therefore be put together. We're now at paragraphs 22, 24, 25, 27 and 28.

Senator Dalphond: I'm looking carefully at the French version, so I haven't seen the English version, but the quote says:

a. In roughly 15 cases, the constitutionality of section 33.1 was challenged (excluding *R v Brown*, and *R v Sullivan and Chan*), enabling the defence to be raised approximately 7 times.

I'm not sure I understand the sentence, but —

[English]

If it is a direct quote, I will live with it. In English it looks like it would be a direct quote.

Mr. Walker: It is a direct quote. It is taken from, if I'm not mistaken, from the submissions from Justice Canada's submissions to the committee.

Senator Dalphond: It says in roughly 15 cases the constitutionality of the section was challenged, enabling the defence to be raised approximately seven times. I don't know why it was raised 15 times, but it was used only 7 times. Maybe there is an explanation?

Mr. Walker: So in that section, what's being described there is what we had from the Department of Justice's submissions to the committee, where they explained how difficult it was to know for sure how many times this has been raised, probably because we can only look at the case law. If there were no written decision that followed, then we wouldn't know.

Le sénateur Dalphond : Quel est le rôle de la lettre *a* devant du texte? Annonce-t-elle qu'il y aura une citation? Le cas échéant, le texte ne sera pas aligné avec le reste du paragraphe.

M. Walker : Oh, je crois que oui. J'ai remarqué que certains passages contiennent des *a* et je crois que ces paragraphes devaient être mis en retrait.

Le sénateur Dalphond : D'accord. Je fais la remarque parce qu'il y a un *a*, et ce devrait être un *b* ou un *c*.

M. Walker : J'ai remarqué qu'il y a un *a* dans le paragraphe 28, mais le texte est mis en retrait.

Le sénateur Dalphond : Merci.

[Français]

Le vice-président : Les paragraphes n^{os} 20 et 21 vont donc s'intégrer. Nous en sommes aux paragraphes n^{os} 22, 24, 25, 27 et 28.

Le sénateur Dalphond : Je regarde attentivement, car j'ai travaillé en français. Je n'ai pas donc regardé la version anglaise, mais on dit dans la citation :

a. Dans une quinzaine de cas, la constitutionnalité de l'article 33.1 a été contestée (à l'exclusion des affaires *R. c. Brown* et *R. c. Sullivan et Chan*), ce qui a permis à la défense de l'invoquer environ sept fois.

Je ne suis pas sûr de comprendre la phrase, mais...

[Traduction]

Si c'est une citation directe, je vais accepter la tournure. La version anglaise donne l'impression que c'est une citation directe.

M. Walker : C'est une citation directe. Sauf erreur de ma part, elle est tirée des mémoires de Justice Canada remis au comité.

Le sénateur Dalphond : Le texte indique que, dans environ 15 cas, la constitutionnalité de l'article a été contestée, ce qui a permis à la défense de l'invoquer environ sept fois. Je ne sais pas pourquoi l'article a été contesté 15 fois, mais que l'argument a seulement été invoqué sept fois. Peut-être y a-t-il une explication?

M. Walker : Ce passage décrit des renseignements tirés des mémoires du ministère de la Justice et remis au comité où les fonctionnaires expliquaient à quel point il est difficile de déterminer sans l'ombre d'un doute combien de fois la constitutionnalité a été soulevée, probablement parce qu'on peut seulement s'appuyer sur la jurisprudence. Si aucune décision n'a été rendue par écrit après une contestation, on ne peut savoir qu'elle a eu lieu.

That section is discussing the rarity of these instances and this is the information that we received from the Department of Justice that helped them explain. They basically said, “This is how many times we found it.” But again, sometimes in the jurisprudence it was referring to that particular case for another reason. Ultimately, what they’re trying to say was, “We found it in this number of cases, but our research has shown that there were approximately seven times when the defence was effectively put forward.” The other cases didn’t explain in their submissions why, but the point being that there were more references to this having occurred than how many times the defence was raised. If that is confusing, we could add a footnote and explain.

Senator Dalphond: I was just wondering if there was something missing in the explanation.

Mr. Walker: No. I think it’s just that they’re trying to explain why it’s confusing that they were able to ultimately land on that final number of seven cases.

Senator Dalphond: Thank you. I can live with that.

[Translation]

The Deputy Chair: We’re now at paragraphs 31 and 32.

[English]

Senator Batters: The second-last line of that paragraph is talking about Minister Lametti. It reads as follows:

. . . though he recognized that the National Association of Women and the Law (NAWL) and Professor Kerri Froc were “amongst the very few critics of the bill.”

I think the proper word there, given what he’s doing, is not “recognized” but “claimed.” Because then in the next paragraph it’s talking about Professor Kerri Froc questioning that particular part of it.

Senator Dalphond: Agreed.

The Deputy Chair: Agreed. Paragraph 33.

Senator Batters: On this one, there’s just a typo. Kerri Froc’s first name is misspelled there. It should have two R’s.

Regarding this paragraph, I just wanted to make the point that in my questioning of Minister Lametti about this issue I asked him when this consultation was done. Given my previous experience in provincial governments with ministers of justice, I

Cet extrait aborde la rareté de ces cas et énonce l’information que nous a remise le ministère de la Justice pour l’aider à expliquer l’état de la situation. Les représentants du ministère nous ont en quelque sorte affirmé : « Voici combien de cas nous avons trouvés. » Or, il faut préciser que, parfois, la jurisprudence faisait référence à ces contestations pour une autre raison. Au bout du compte, ils essaient de communiquer qu’ils ont trouvé un certain nombre de cas, mais que leurs recherches démontrent que, à environ sept occasions, la défense a décidé d’invoquer cet argument. Les mémoires du ministère n’expliquent pas pourquoi les contestations n’ont pas été invoquées plus souvent, mais le message transmis à ce paragraphe est le suivant : la constitutionnalité de l’article a été contestée plus souvent que la défense ne l’a invoquée. Si le passage porte à confusion, nous pourrions ajouter une note en bas de page pour l’expliquer.

Le sénateur Dalphond : Je me demandais simplement s’il manquait quelque chose dans l’explication.

M. Walker : Non. Je pense que les représentants du ministère essaient d’expliquer pourquoi il est déroutant qu’ils aient calculé que la défense a invoqué l’argument sept fois.

Le sénateur Dalphond : Merci. Je peux m’accommoder de ce libellé.

[Français]

Le vice-président : Nous en sommes aux paragraphes n^{os} 31 et 32.

[Traduction]

La sénatrice Batters : La troisième ligne à partir de la fin, dans la version française, parle du ministre Lametti :

[...] même s’il reconnaît que l’Association nationale Femmes et Droit (ANFD) et la professeure Kerri Froc « font partie des très peu nombreux détracteurs du projet de loi. »

Étant donné son argumentaire, je crois que le mot juste devrait être « claimed » plutôt que « recognized », dans la version anglaise. En effet, dans le paragraphe suivant, on lit que la professeure Froc met en doute cette affirmation.

Le sénateur Dalphond : J’en conviens.

Le vice-président : C’est approuvé. Nous sommes rendus au paragraphe 33.

La sénatrice Batters : Je veux juste signaler une coquille. Dans la version anglaise, le prénom de Kerri Froc n’est pas épilé correctement : il devrait y avoir deux *r*.

Concernant ce paragraphe, je veux simplement faire valoir que, lorsque j’ai questionné le ministre Lametti à ce sujet, je lui ai demandé quand la consultation a eu lieu. Forte de mon expérience antérieure au sein des gouvernements provinciaux et

was noting that by the time of this consultation, it was very likely that the bill had already been approved by cabinet, because it was getting introduced in the House very soon after that. Minister Lametti did not deny that.

I just wanted to make that point. I recognize that you may not be able to incorporate that, but just for the record I wanted to note that the consultation, to me, was not robust, in particular because of the timeline that the consultation was done and the way the consultation was done.

[Translation]

The Deputy Chair: We're now at paragraphs 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42 and 43.

[English]

Senator Batters: On this one, I think you were saying before that if there's the small "a," that's actually a quote. That's a Minister Lametti quote there.

Mr. Walker: Right. It's indented.

Senator Batters: Right. Just how the formatting goes on some of those things. Okay, thank you.

[Translation]

The Deputy Chair: We're now at paragraphs 44, 45, 46 and 48.

[English]

Senator Batters: Just a typo on the third line. It says "when they voluntary consumed" and it should be "voluntarily consumed."

[Translation]

The Deputy Chair: We're now at paragraphs 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76 and 77.

[English]

Senator Batters: On this one, I'm not sure about the use of the word "asked," as in "Professor Grant asked," because this is such a poignant and critical question. As she said:

How many victims are too many before we say this is a problem? If we have 5, 10 or 20 beaten, raped or even dead women each year, is that too many?

auprès des ministres de la Justice, j'ai souligné que, au moment de la consultation, il est très probable que le projet de loi avait déjà été adopté par le Conseil des ministres puisqu'il a été déposé à la Chambre peu de temps après. Le ministre Lametti n'a pas nié que j'avais raison.

Je voulais seulement mentionner ce fait. Je suis consciente que vous ne pourrez peut-être pas ajouter cette nuance, mais, pour le compte rendu, je veux souligner que, à mes yeux, la consultation n'était pas robuste, surtout en raison du moment où elle a eu lieu et de la façon dont elle a eu lieu.

[Français]

Le vice-président : Nous en sommes aux paragraphes n^{os} 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42 et 43.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Je crois que vous avez dit tout à l'heure qu'un *a* minuscule annonce une citation. Ici, il s'agit d'une citation du ministre Lametti.

M. Walker : Oui. La citation est mise en retrait.

La sénatrice Batters : Je vois. Le formatage peut parfois nous jouer des tours. D'accord, merci.

[Français]

Le vice-président : Nous en sommes aux paragraphes n^{os} 44, 45, 46 et 48.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Il y a une coquille à la troisième ligne en anglais : on lit « when they voluntary consumed » alors que ce devrait être « voluntarily consumed ».

[Français]

Le vice-président : Nous en sommes aux paragraphes n^{os} 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76 et 77.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Dans ce paragraphe de la version anglaise, je m'interroge sur la pertinence du mot « asked » dans « Professor Grant asked » étant donné le caractère si émouvant et critique de la question. Je la cite :

Combien de victimes avant de décider que nous avons un problème? S'il y a 5, 10 ou 20 femmes qui sont battues, violées ou même assassinées chaque année, est-ce que c'est trop?

Maybe the steering committee could think of another word instead of “asked.” Because it is such a dramatic and very correct statement, I wanted to emphasize that a bit more. I’m not thinking of a good synonym right off the top of my head, but I just wanted to ask if that could be underlined a bit.

Mr. Walker: We could say “stressed an important question,” or “stressed the question,” or “stressed certain questions,” or something to that effect.

Senator Batters: Yes, that’s a good word, sure. Thank you.

[Translation]

We’re now at paragraphs 79, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 95, 96 and 97.

[English]

Senator Pate: I think this was circulated to everybody.

Mr. Palmer: It didn’t get to all of the committee.

Senator Pate: My apologies, then. Here, Professor Grant noted that she was already aware of a guilty plea in a case. That case was *R. v. Duck*. We have confirmed with Professor Grant that’s the one she was referring to. We thought that, for specificity, it would be helpful to have that and the footnote there, so we’ve provided it.

[Translation]

The Deputy Chair: We will now go to paragraphs 98 and 99. We’ve now reached the recommendations.

Senator Dalphond: I have two comments to make.

Four of the recommendations in the final recommendations seem to me... I’m having a little trouble with them. We want data collection, monitoring and research. At the same time, we want to refer to the Supreme Court without the benefit of data collection and research.

We also say “refer the above-noted topics” to the Law Commission Canada. There is no point in referring to the Law Commission of Canada if we are referring to the Supreme Court, because the Supreme Court will rule. I think we should be more focused on what message we want to convey.

The second thing is I don’t understand why we don’t take up the House of Commons recommendations and say that we agree with the House of Commons on these four recommendations.

The first was that the Department of Justice undertake a “public awareness campaign in plain language.” I would follow that up with “and in particular,” then refer to what Senator Arnot

Le comité de direction pourrait peut-être choisir un mot pour remplacer « asked ». Comme le commentaire est très dramatique et ô combien juste, j’aimerais qu’on mette un peu plus l’accent dessus. Aucun synonyme approprié ne me vient à l’esprit en ce moment, mais je voulais demander s’il serait possible d’attirer un peu plus l’attention sur la question.

M. Walker : En anglais, on pourrait écrire « stressed an important question, » « stressed the question, » « stressed certain questions » ou une tournure similaire.

La sénatrice Batters : Oui, c’est un bon mot, que j’accepte. Merci.

[Français]

Maintenant, nous passons aux paragraphes n^{os} 79, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 95, 96 et 97.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Je crois que le texte a été envoyé à tous.

M. Palmer : Il n’a pas été envoyé à tout le comité.

La sénatrice Pate : Je m’excuse. Ici, Mme Grant a fait savoir qu’elle était déjà au courant d’un plaidoyer de culpabilité dans une affaire. C’était *R. c. Duck*. Nous avons confirmé auprès de Mme Grant que c’était l’affaire à laquelle elle faisait référence. Nous avons pensé qu’il serait utile, à titre de précision, d’avoir cette note de bas de page, et nous l’avons donc fournie.

[Français]

Le vice-président : Nous passons aux paragraphes n^{os} 98 et 99. Nous en sommes maintenant aux recommandations.

Le sénateur Dalphond : J’ai deux commentaires à faire.

Quatre des recommandations qui se trouvent dans les recommandations finales me semblent... J’ai un peu de difficulté. On veut une collecte de données, un suivi et de la recherche. En parallèle, on veut faire un renvoi à la Cour suprême sans avoir le bénéfice de la collecte de données et de la recherche.

On parle aussi de « renvoyer les sujets susmentionnés » à la Commission du droit du Canada. Cela ne donne rien de faire un renvoi à la Commission du droit du Canada si on fait un renvoi à la Cour suprême, car elle va se prononcer. Je crois qu’on devrait mieux cibler ce qu’on veut envoyer comme message.

Il y a une deuxième chose : je ne comprends pas pourquoi on ne reprend pas les recommandations de la Chambre des communes et pourquoi on n’exprime pas que nous sommes d’accord avec celle-ci sur ces quatre recommandations.

La première était que « le ministère de la Justice communique en langage clair à la population par le biais d’une campagne de sensibilisation ». J’enchaînerais tout de suite avec « et

said earlier when we talked about an advertising campaign specifically targeting youth, young adults and others. As he pointed out, I believe that educating young people is an important thing. So we need to target young adults, particularly men, and then others.

The Deputy Chair: The communities.

Senator Dalphond: I think he had a great idea and that's where I would include it, after we say that we concur with House recommendation 1.

[English]

The Deputy Chair: Does everyone agree?

[Translation]

Senator Dalphond: Also, in paragraph 11 of our brief, we talk about the need to provide information. I found that —

[English]

Senator Pate: I have another point, but on the point that —

The Deputy Chair: We're going to close.

[Translation]

Do we agree with what the senator is proposing?

[English]

Senator Arnot: I agree with Senator Dalphond — the education piece being robust, plain language, concise. I would have to go through it, but I stated — I guess I would have to ask the analysts — I could help draft in that regard.

But I have another issue I want to raise as a recommendation.

Senator Pate: On the point that Senator Dalphond raised on the Law Commission of Canada and the reference to the Supreme Court of Canada, I would suggest that we say "reference to the Supreme Court of Canada and in the alternative to the Law Commission of Canada" — something like that. I do think there's some value in the Law Commission looking at this overall, in addition to the reference of the Supreme Court of Canada. The Supreme Court would look at the fine point of law, and the Law Commission would look at the broader issue in terms of violence against women and education that we talked about. I would be happy to leave it as is — leave it as is, okay?

notamment », puis je ferais référence à ce que disait plus tôt le sénateur Arnot, quand il a évoqué une campagne de publicité qui ciblerait particulièrement les jeunes, les jeunes adultes et les autres. En effet, comme il le faisait remarquer, je crois que l'éducation des jeunes, c'est une chose importante. Il faut donc cibler les jeunes adultes, en particulier les hommes, et les autres ensuite.

Le vice-président : Les communautés.

Le sénateur Dalphond : Je pense que son idée était intéressante et c'est là que je l'inclurais, après avoir dit que nous souscrivons à la recommandation n° 1 de la Chambre des communes.

[Traduction]

Le vice-président : Tout le monde est-il d'accord?

[Français]

Le sénateur Dalphond : De plus, au paragraphe n° 11 de notre mémoire, on parle de la nécessité de donner de l'information. Alors, je trouvais que cela...

[Traduction]

La sénatrice Pate : J'ai un autre point à soulever, mais sur la question...

Le vice-président : Nous allons conclure.

[Français]

Est-ce que ce que le sénateur propose vous convient?

[Traduction]

Le sénateur Arnot : Je suis d'accord avec le sénateur Dalphond que le volet de l'éducation doit être solide, rédigé en langage clair et concis. Il faudrait que je l'examine, mais j'ai déclaré — et je suppose qu'il faudrait que je demande aux analystes — que je pourrais aider à la rédaction à cet égard.

Mais il y a un autre point que je veux soulever à titre de recommandation.

La sénatrice Pate : En ce qui concerne le point que le sénateur Dalphond a soulevé sur la Commission du droit du Canada et le renvoi à la Cour suprême du Canada, je suggérerais d'indiquer « un renvoi à la Cour suprême du Canada et subsidiairement à la Commission du droit du Canada », ou une formulation semblable. Je pense qu'il serait utile que la Commission du droit examine cette question dans son ensemble, en plus du renvoi à la Cour suprême du Canada. La Cour suprême se pencherait sur les détails de la loi, et la Commission du droit examinerait la question plus vaste de la violence contre les femmes et l'éducation dont nous avons parlé. Je serais heureuse de laisser les choses telles quelles, de ne rien changer.

Okay, then I have another one.

The Deputy Chair: Senator Batters, on the same issue?

Senator Batters: Yes, on that Supreme Court of Canada reference. I note that all that this recommendation says is that, “The committee recommends that the Government of Canada consider the merits of sending the reference to the Supreme Court of Canada.” That is obviously all we can do, but it doesn’t go that far. Obviously, they can consider the timing — because it also says “The Government of Canada should refer the topics for study and comments to the Law Commission of Canada.” So they will determine the timing of that, of course.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Do you agree with Senator Batters’ nuance?

Senator Dalphond: I agree with what Senator Pate was saying. I think Senator Batters may be saying the same thing, but to me they’re both options. It’s one or the other. If we need a reference to the Supreme Court, it should be done sooner rather than later — like in three years when they have the information.

Those may be two options to explore; they will choose the option they like best.

[*English*]

Senator Batters: Yes, I agree with that. I was just pointing out that as it’s drafted right now, it leaves the timing to the government. So if we want to actually suggest — I agree that we should decide. To me, the Law Commission of Canada is fine and dandy, but it’s certainly not a quick solution. Their study of it — and I agree with Senator Pate that it should be done. It is necessary research to have done, but the Supreme Court of Canada reference would certainly get the ball rolling on that more quickly.

The Deputy Chair: Does everyone agree? Okay.

Mr. Walker: I just want to understand that. I get the point that is being made. Senator Pate also mentioned how the Law Commission could also look at some of the other topics — since it’s just referencing the above-noted topics and we have a longer list of issues that unfold in the study.

I wasn’t quite clear. I get what the concern there is, but one option — if I’ve heard what you’re saying correctly — would be to prioritize the Supreme Court of Canada reference. The Law Commission reference could still continue, but we could say “on all the other points,” if that’s what you would like. But that

J’ai un autre point à soulever.

Le vice-président : Sénatrice Batters, sur la même question?

La sénatrice Batters : Oui, c’est sur le renvoi à la Cour suprême du Canada. Je constate que tout ce que dit cette recommandation, c’est que « le comité recommande au gouvernement du Canada d’examiner le bien-fondé d’un renvoi à la Cour suprême du Canada ». C’est évidemment tout ce que nous pouvons faire, mais cela ne va pas aussi loin. Il est évident qu’ils peuvent examiner le calendrier, car on dit également que « le gouvernement du Canada devrait renvoyer les sujets à la Commission du droit du Canada pour qu’elle les étudie et les commente ». Elle en déterminera donc l’échéancier, bien entendu.

[*Français*]

Le vice-président : Êtes-vous d’accord avec la nuance apportée par la sénatrice Batters?

Le sénateur Dalphond : Je suis d’accord avec ce que disait la sénatrice Pate. Je pense que la sénatrice Batters dit possiblement la même chose, mais pour moi, ce sont deux options. C’est l’une ou l’autre. S’il nous faut un renvoi à la Cour suprême, cela devrait être fait plus tôt que plus tard — comme dans trois ans, quand ils auront les informations.

Ce sont peut-être deux options à explorer; ils choisiront l’option qui les intéresse le plus.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Oui, je suis d’accord. Je soulignais simplement que, dans sa forme actuelle, il laisse au gouvernement le soin d’établir le calendrier. Donc, si nous voulons réellement suggérer... Je suis d’accord pour dire que nous devrions décider. La Commission du droit du Canada est une bonne chose, mais ce n’est certainement pas une solution rapide. Son étude, et je suis d’accord avec la sénatrice Pate pour dire qu’elle devrait être faite. C’est une recherche nécessaire, mais le renvoi à la Cour suprême du Canada permettrait certainement de faire avancer les choses plus rapidement.

Le vice-président : Tout le monde est-il d’accord? Bien.

M. Walker : Je veux juste comprendre cela. Je comprends ce que l’on veut dire. La sénatrice Pate a également mentionné que la Commission du droit pourrait également se pencher sur d’autres sujets, étant donné qu’elle ne fait que renvoyer les sujets susmentionnés et que nous n’avons plus de liste plus longue de questions à traiter dans le cadre de l’étude.

Je n’ai pas été très clair. Je comprends votre inquiétude, mais une option — si j’ai bien compris ce que vous dites — serait d’accorder la priorité au renvoi à la Cour suprême du Canada. Le renvoi à la Commission du droit pourrait continuer, mais nous pourrions dire « sur tous les autres points », si c’est ce que vous

would be like hearing a message from the committee that you want the Supreme Court reference to be prioritized but that these other issues could be studied by the Law Commission while that was happening, because they could look at violence against women, intoxication offences and all those other things.

So we would draft this to have that kind of priority in there. We can certainly do that, and share that with the steering committee.

Senator Pate: I have another one.

Regarding paragraph 102, we talked about the need for disaggregated data, not just data. I would suggest a bit of a rewording there. Instead of how it currently reads — “The committee recommends that the Government of Canada establish an action plan and commit the necessary resources to conduct research” — I would then suggest adding, “collect disaggregated data, including the data for which there are currently gaps, as discussed in the section on research and monitoring of the report.” That way it refers back to that section. Then just continue on with the rest. That would mean we would also have to change paragraph 107 to include disaggregated data.

It would just be putting disaggregated data in the collection — in point (b) — “disaggregate data collection” just before that word.

Senator Dalphond: I agree with this. I think that paragraph 102 should start with the words “Like the House of Commons, we agree that the Justice Department should collect more information and data” et cetera, which was recommendation 3 of the House of Commons. Then we elaborate on what we have in mind, because there are two lines and we have here 20 lines to explain what type of data we are looking for.

I think I would tag it to the House of Commons — something like this. We are not making a dissenting report or a different one — we build on our agreement with the other place about that need, but we are more specific.

The Deputy Chair: Are there other comments?

Senator Arnot: Can I introduce this one?

The Deputy Chair: Go ahead.

Senator Batters: It’s a general point.

The Deputy Chair: Go ahead.

souhaitez. Mais cela reviendrait à entendre un message du comité selon lequel vous voulez que le renvoi à la Cour suprême soit prioritaire, mais que ces autres questions pourraient être étudiées par la Commission du droit pendant ce temps, parce qu’elle pourrait se pencher sur la violence à l’égard des femmes, les intoxications liées à l’intoxication et toutes ces autres choses.

Nous devrions donc rédiger ce libellé de manière à ce qu’il contienne ce type de priorité. Nous pouvons certainement le faire et le transmettre au comité de direction.

La sénatrice Pate : J’ai un autre point.

En ce qui concerne le paragraphe 102, nous avons parlé de l’importance d’avoir des données ventilées, et non pas juste des données. Je suggérerais une légère reformulation. Au lieu du libellé actuel — « Le comité recommande au gouvernement du Canada d’établir un plan d’action et d’engager les ressources nécessaires pour effectuer des recherches » —, je suggérerais d’ajouter, « collecter des données ventilées, y compris les données pour lesquelles il y a actuellement des lacunes, comme il en est question dans la section du rapport consacrée à la recherche et au suivi ». Cela renvoie ainsi à cette section. Il suffit ensuite de poursuivre avec le reste. Cela signifierait que nous devrions également modifier le paragraphe 107 pour y inclure des données ventilées.

Au point b), on indiquerait « les données ventilées collectées » juste avant.

Le sénateur Dalphond : J’approuve cette suggestion. Je pense que le paragraphe 102 devrait commencer par « Comme la Chambre des communes, nous sommes d’accord que le ministère de la Justice devrait recueillir plus de renseignements et de données », etc., qui était la recommandation 3 de la Chambre des communes. Ensuite, nous expliquons ce que nous avons en tête, car il y a deux lignes et nous en avons ici 20 pour expliquer le type de données que nous recherchons.

Je pense que je l’adresserais à la Chambre des communes — quelque chose de la sorte. Nous ne rédigeons pas un rapport dissident ou différent; nous nous appuyons sur notre entente avec l’autre enceinte concernant cette nécessité, mais nous sommes plus précis.

Le vice-président : Y a-t-il d’autres observations?

Le sénateur Arnot : Puis-je présenter celui-là?

Le vice-président : Allez-y.

La sénatrice Batters : C’est un point général.

Le vice-président : Allez-y.

Senator Batters: I wanted to point out that for a few of these — again, it is because of this paragraph numbering — but I think it would be clearer — and perhaps this is how it looks later — for example, after paragraph 102, there is a colon and then I believe that it's supposed to be — paragraphs 103, 104, and 105 are supposed to be (a), (b) and (c) indented. That would need to be done, but there aren't (a), (b) and (c) right now. The same thing after paragraph 107 where, I think, there are a number of different subparagraphs that all need to be set off and enumerated accordingly so that it makes sense, which it doesn't — it's not as clear right now.

Mr. Palmer: It will all be changed back to that formatting. When this paragraph formatting gets put on it, it takes some of the other formatting, unfortunately, but when we take it off, that formatting will come back. It will be clearer.

Senator Arnot: I would introduce a new recommendation. I think it would be that:

The committee recommends that the Government of Canada create an indictable offence of self-induced intoxication.

Just to go back here — there is a two-page memo that Professor Coughlan created that outlines this in a very succinct and understandable form. Currently, we heard that someone who is in a self-induced state of extreme intoxication would have a defence to murder because he is extremely intoxicated — a defence to attempted murder and sexual assault. But if there is a section of the code that says — and it is number 4 on the second page — “a person, who while in a state of criminal intoxication, commits what would, except for that state of intoxication, be murder, attempted murder, sexual assault” — then you're guilty of a criminal offence. You're taking away the defence of non-responsibility. You can't say, “I was extremely intoxicated; therefore, I'm not guilty,” as your defence, which you currently can allege.

But if you're, at the same time, guilty of an indictable offence because you're in a state of self-induced extreme intoxication, you've committed a Criminal Code offence. You present yourself to the public as a danger to the public if you do that, and that's the evil that needs to be addressed.

I was really enamoured by Professor Coughlan's approach, and I thought, “Well, that makes a lot of common sense.” It would take away a lot of the expectation that we may need another 1, 2, 3, 4, 5 or 10 years to figure out what the new section 33.1 of the Criminal Code, which they have just enacted, means. If you take away the non-responsibility defence by making it an indictable offence, self-induced intoxication as an indictable offence, then you're going to face a penalty of 10 or 15 years. This is what civil society said. Women are completely vulnerable. There is this myth in society that if you're drunk, intoxicated, you've got a defence.

La sénatrice Batters : Je voulais souligner que pour quelques-uns de ces paragraphes — encore une fois, c'est à cause de la numérotation des paragraphes —, mais je pense que ce serait plus clair, et c'est peut-être ce à quoi cela ressemblera plus tard. Par exemple, après le paragraphe 102, il y a un deux-points et je crois que c'est censé être ensuite les paragraphes 103, 104 et 105 avec a), b) et c) en retrait. Il en va de même après le paragraphe 107 où, je pense, il y a un certain nombre d'alinéas différents qui doivent tous être en retrait et énumérés en conséquence pour que ce soit logique, ce qui n'est pas le cas, et ce n'est pas aussi clair en ce moment.

M. Palmer : Tout sera ramené à ce formatage. Lorsque ce formatage des paragraphes est mis en place, il prend d'autres formatages, malheureusement, mais lorsque nous l'enlèverons, ce formatage sera rétabli. Ce sera plus clair.

Le sénateur Arnot : Je vais présenter une nouvelle recommandation qui se lirait comme suit :

Le comité recommande que le gouvernement du Canada crée un acte criminel d'intoxication volontaire.

Pour revenir sur ce point, il existe une note d'information de deux pages que M. Coughlan a rédigée et qui décrit cette question de manière très succincte et compréhensible. À l'heure actuelle, nous avons entendu dire que quelqu'un qui se trouve dans un état d'intoxication extrême aurait une défense contre le meurtre parce qu'il est extrêmement intoxiqué. Il aurait une défense contre la tentative de meurtre et l'agression sexuelle. Il y a toutefois une section du code qui précise — et c'est au numéro 4 de la deuxième page — « une personne, alors qu'elle est en état d'intoxication criminelle, commet, à l'exception de cet état d'intoxication, un meurtre, une tentative de meurtre, une agression sexuelle » — que vous êtes coupable d'une infraction criminelle. Vous supprimez la défense de non-responsabilité. Vous ne pouvez pas dire, « J'étais dans un état d'intoxication extrême, alors ne suis pas coupable », comme moyen de défense, ce que vous pouvez invoquer à l'heure actuelle.

Mais si vous êtes coupable d'avoir commis un acte criminel à cause d'un état d'intoxication volontaire extrême, vous avez commis une infraction au Code criminel. Vous vous présentez au public comme un danger en agissant de la sorte, et c'est à ce mal qu'il faut s'attaquer.

J'ai été impressionné par l'approche de M. Coughlan et je me suis dit, « Eh bien, c'est tout à fait logique ». Cela nous éviterait de devoir attendre encore 1, 2, 3, 4, 5 ou 10 ans pour comprendre ce que signifie le nouvel article 33.1 du Code criminel, qui vient d'être promulgué. Si l'on supprime la défense de non-responsabilité en faisant de l'intoxication volontaire un acte criminel, on s'expose à une peine de 10 ou 15 ans d'emprisonnement. C'est ce qu'a dit la société civile. Les femmes sont totalement vulnérables. Il existe un mythe dans la société selon lequel si vous êtes ivre, en état d'ébriété, vous avez un moyen de défense.

I guess I may be the only one that sees it this way, but I thought Professor Coughlan had it nailed and think that we should be telling the ministry of justice that tomorrow morning they should be creating an offence of self-induced extreme intoxication as an indictable offence. The evidence for that is here before us in his memo and in what he said to us. You've got the transcripts.

To me this would be wise, because it's going to protect people, and it is going to take away, I hope, the myth that somehow self-induced extreme intoxication is a defence or even that intoxication is a defence to a sexual assault. That's why education is so important, because I believe there are many deep-seated myths and stereotypes. One of them being that if someone is drunk, and commits a sexual assault or a criminal offence, that they're off because they were drunk, and it's not their fault.

Anyway, I may be going a little too far here, because I wasn't here for all of the discussions, but I think Professor Coughlan's idea deserves a lot of consideration. I would make a motion that we recommend that the Government of Canada, as soon as possible or with great urgency, enact the Criminal Code offence of being in a state of self-induced extreme intoxication.

I can't say any more. I don't know if this was discussed prior to drafting this or why it didn't get the prominence that I thought it might.

The Deputy Chair: We have your point.

Senator Dalphond, do you want to react?

Senator Dalphond: Yes. I'll say it in English.

I agree with the proposal of Senator Arnot on the first recommendation, on the communications strategy and the need to do that. But I am quite hesitant to go as far as he wants to go, because our recommendations, which are at paragraph 106, is a thorough consultation process. What I understand is that paragraphs 107, 108, 109, 110 and 111 are topics for the consultation that would be conducted. One of the points is the current wording of section 33.1 of the Criminal Code, as well as alternative options such as the proposal for intoxication-based offences outlined by Professor Coughlan.

We invite a consultation to discuss that issue, and if we follow your suggestions, we are saying, "Well, we have concluded the consultations; we believe it should be that way."

So I'm not so sure I'm ready to go that far to say this is the answer. I think I prefer that there be consultations about it. That is an option that should be further explored, but I must say,

Je pense que je suis peut-être le seul à voir les choses ainsi, mais je croyais que M. Coughlan avait vu juste et que nous devrions dire au ministère de la Justice que demain matin, il devrait créer un délit d'intoxication volontaire extrême en tant qu'acte criminel. La preuve est ici, devant nous, dans sa note d'information et dans ce qu'il nous a dit. Vous avez les transcriptions.

J'estime qu'il serait judicieux de le faire, car cela protégerait les gens et éliminerait, je l'espère, le mythe selon lequel l'intoxication volontaire extrême est un moyen de défense, ou même que l'intoxication est un moyen de défense en cas d'agression sexuelle. C'est pourquoi l'éducation est si importante, car je pense qu'il existe de nombreux mythes et stéréotypes profondément enracinés. L'un d'entre eux est que si quelqu'un est ivre et commet une agression sexuelle ou une infraction criminelle, il s'en tire parce qu'il était ivre et que ce n'est pas de sa faute.

Quoi qu'il en soit, je vais peut-être un peu trop loin, car je n'ai pas assisté à toutes les discussions, mais je pense que l'idée de M. Coughlan mérite qu'on y prête une grande attention. Je propose que nous recommandions au gouvernement du Canada de promulguer, dès que possible ou de toute urgence, le délit d'intoxication volontaire extrême dans le Code criminel.

Je ne peux pas en dire plus. Je ne sais pas si cette question a été débattue avant la rédaction de ce document ou pourquoi elle n'a pas reçu l'attention que je pensais qu'elle aurait pu avoir.

Le vice-président : Nous avons le point que vous avez soulevé.

Sénateur Dalphond, voulez-vous réagir?

Le sénateur Dalphond : Oui. Je vais m'exprimer en anglais.

J'approuve la proposition du sénateur Arnot sur la première recommandation concernant la stratégie de communication et la nécessité de la mettre en œuvre. Mais j'hésite à aller aussi loin qu'il le souhaite, car nos recommandations, qui figurent au paragraphe 106, prévoient un processus de consultation approfondi. Ce que je comprends, c'est que les paragraphes 107, 108, 109, 110 et 111 sont les thèmes de la consultation qui serait menée. L'un des points concerne la formulation actuelle de l'article 33.1 du Code criminel, ainsi que des solutions de rechange telles que la proposition d'infractions fondées sur l'état d'intoxication présentée par M. Coughlan.

Nous invitons à une consultation pour discuter de cette question, et si nous suivons vos suggestions, nous disons, « Eh bien, nous avons conclu les consultations; nous pensons qu'il devrait en être ainsi ».

Je ne suis donc pas certain d'être prêt à aller aussi loin et à dire que c'est la solution. Je préfère qu'il y ait des consultations à ce sujet. C'est une option qui devrait être explorée plus avant,

myself, I don't feel confident enough, based on the evidence we have so far that this is the option to prefer. I would rather leave it there.

If we follow what Senator Arnot said, at least we should remove the references to the need for a thorough consultation on that topic, because we are, more or less, saying, "Do it."

I don't know if I'm clear enough.

Senator Pate: I was trying to look for it, but those of you who know me know what a "techno twit" I am. I could not find the exact wording. Can you read out the exact wording?

Senator Arnot: Well, it's complicated.

There is the two-page memo that Professor Coughlan gave us. It is on page 2, and it is number 4. It says:

A person who, while in a state of criminal intoxication, commits what would, except for that state, be an offence under section 271, 272, and 273, is guilty of an indictable offence and liable to imprisonment for . . .

— ten or fifteen years.

Senator Pate: And then "criminal intoxication" is defined as self-induced?

[*Translation*]

The Deputy Chair: I have a point of order: Should the report contain what we heard during our hearings, or should the report contain the conclusions we draw from them? In my view, we're going further than our hearings.

Senator Clement: I would use the word "*considère*" rather than "enact."

[*English*]

If you took "enact," that the Government of Canada consider, as articulated by Professor Coughlan, an offence grounded in negligence, I would rather use "consider" there.

Senator Arnot: If you propose that the Government of Canada create the offence of self-induced intoxication, they may, or they may not. But if you look at the background of what Professor Coughlan is saying, it gives them a real opportunity to do something now and not wait for more consultation, another trip to the Supreme Court of Canada over the course of ten years. How much damage is going to occur in those 10 years?

mais je dois dire que je n'ai pas suffisamment confiance, à la lumière des preuves dont nous disposons jusqu'à présent, que c'est l'option à privilégier. Je préférerais en rester là.

Si nous suivons ce que le sénateur Arnot a dit, nous devrions au moins supprimer les renvois à la nécessité d'une consultation approfondie sur ce sujet, car nous disons plus ou moins, « Faites-le ».

Je ne sais pas si je suis assez clair.

La sénatrice Pate : J'ai essayé de le chercher, mais ceux qui me connaissent savent à quel point je ne suis pas très habile avec la technologie. Je n'ai pas pu trouver le libellé exact. Pouvez-vous lire le libellé exact?

Le sénateur Arnot : Eh bien, c'est compliqué.

Il y a la note d'information de deux pages que M. Coughlan nous a donnée. C'est à la page 2, au numéro 4. On peut lire ceci :

Une personne, alors qu'elle était dans un état d'intoxication criminelle, commet ce qui constituerait une infraction aux articles 271, 272 et 273, est coupable d'un acte criminel et passible d'une peine d'emprisonnement de [...]

— 10 ou 15 ans.

La sénatrice Pate : Et ensuite, l'« intoxication criminelle » est définie comme une intoxication volontaire?

[*Français*]

Le vice-président : J'ai un point d'ordre : est-ce que le rapport doit contenir ce que nous avons entendu lors de nos audiences, ou est-ce que le rapport doit contenir les conclusions que nous en tirons? Nous allons plus loin, à mon avis, que nos audiences.

La sénatrice Clement : J'utiliserais le mot « *considère* » plutôt que le mot « *enact* ».

[*Traduction*]

Si vous prenez le terme « *promulguer* », le gouvernement considère, comme M. Coughlan l'a expliqué, une infraction due à de la négligence, j'utiliserais plutôt le verbe « *considérer* » ici.

Le sénateur Arnot : Si vous proposez que le gouvernement du Canada crée un délit d'intoxication volontaire, il peut le faire ou non. Mais si vous regardez le contexte de ce que M. Coughlan dit, cela lui donne une réelle possibilité de faire quelque chose maintenant et de ne pas attendre une autre consultation, un autre déplacement à la Cour suprême du Canada au cours des 10 années à venir. Quels seront les dommages causés au cours de ces 10 années?

Anyway, I think I made my point. I'm coming to the game late, as it were; however, I was here for a couple of the meetings. To me it seemed that this would be a strong statement by the Senate. Maybe it's too strong — I don't know — but it would dovetail into public education that could go around it. It would be a very strong statement.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Clearly, based on the testimony of Dr. Chamberland and the other expert from Université de Montréal, Mr. Parent... These two experts confirmed to the committee that there will likely be an explosion of cases. Dr. Chamberland said there would be an explosion of cases. What you're saying is that we shouldn't wait for that, but rather immediately call on the government to act swiftly so there are no more victims.

I will let our clerk suggest something.

[*English*]

Mr. Walker: I was just going to bring some background to your discussions to maybe help with the deliberations and pinpoint where in the report some of these things are already discussed, and then that might help you focus in on where you would like to propose some of those changes.

I was going to mention that starting at paragraph 65 through to paragraph 72 is where we included all the testimony that we had on the intoxication-based offences, and essentially the narrative that we put in there was — we originally heard from some of the professors —

Senator Arnot: Professor Coughlan's right there at paragraphs 67, 68 and 71.

Mr. Walker: Anyway, so we put in that there were some witnesses who were very strongly opposed to creating an intoxication-based offence, including we had a quote there from Professor Roach, who originally said that he thought it was a good idea, but then he changed his mind and concurred with an approach that looked more at gender-based violence and how that offence might devalue or make those crimes seem not as much of a serious offence.

Then we get to Professor Coughlan's written proposal. We do include his proposal, and in the report there is a paragraph where he summarizes it. We don't put in the exact wording, which could be added in. His written brief is included, but it could be included as an appendix if there were a wish to make it more prominent in the report. Based on that, we had the narrative that some witnesses were opposed to the idea and then we had Professor Coughlan, who had a proposal and there was some discussion there. That's in the background section.

Quoi qu'il en soit, je pense que j'ai fait valoir mon point de vue. J'arrive en retard, pour ainsi dire, mais j'ai assisté à quelques réunions. Il m'a semblé que c'était une déclaration ferme du Sénat. C'était peut-être une déclaration trop énergique, je l'ignore, mais elle s'inscrirait dans le cadre de l'éducation publique qui pourrait l'accompagner. Ce serait une déclaration sans équivoque.

[*Français*]

Le vice-président : Il est évident que, selon les témoignages du Dr Chamberland et de l'autre spécialiste de l'Université de Montréal, M. Parent... Ces deux experts ont confirmé au comité qu'il risque d'y avoir une explosion de cas. Le Dr Chamberland a dit qu'il y aurait une explosion de cas. Ce que vous dites, c'est qu'il ne faudrait pas attendre cela, mais plutôt inviter immédiatement le gouvernement à agir rapidement pour ne pas qu'il y ait plus de victimes.

Je vais laisser notre greffier faire une proposition.

[*Traduction*]

M. Walker : Je voulais juste apporter un peu de contexte à vos discussions pour contribuer aux délibérations et mettre le doigt sur les sections du rapport où certains de ces points sont déjà abordés, ce qui pourrait vous aider à vous concentrer sur les sections où vous souhaiteriez proposer certains de ces changements.

J'allais mentionner qu'à partir du paragraphe 65 jusqu'au paragraphe 72, nous avons inclus tous les témoignages que nous avons eus sur les délits liés à l'intoxication, et l'essentiel de l'exposé que nous avons fait était, et nous avons initialement entendu certains des professeurs...

Le sénateur Arnot : M. Coughlan en parle justement aux paragraphes 67, 68 et 71.

M. Walker : Quoi qu'il en soit, nous avons indiqué que certains témoins étaient vivement opposés à la création d'un délit fondé sur l'intoxication, y compris M. Roach, qui a d'abord déclaré qu'il pensait que c'était une bonne idée, mais qui a ensuite changé d'avis et s'est rallié à une approche plus axée sur la violence fondée sur le sexe et sur la manière dont ce délit pourrait sous-estimer ces crimes ou les faire paraître moins graves.

Nous en arrivons ensuite à la proposition écrite de M. Coughlan. Nous incluons sa proposition et, dans le rapport, il y a un paragraphe où il la résume. Nous ne reprenons pas le libellé exact, qui pourrait être ajouté. Son mémoire écrit est inclus, mais il pourrait être inclus en annexe si l'on souhaitait le mettre davantage en évidence dans le rapport. En conséquence, certains témoins se sont opposés à l'idée, puis M. Coughlan a présenté une proposition qui a fait l'objet d'une discussion. C'est dans la section sur le contexte.

As was just pointed out, you mentioned in the drafting instructions that you wanted to make sure that his proposal was reflected. But you're right, the wording is very much to consider the proposal of Professor Coughlan, but it doesn't specifically state that other than it should be specifically considered. It doesn't say that should be given more weight. I wanted to frame that. If there is something you wanted to change, adding something to the background or to that recommendation might focus in on that conversation.

Senator Batters: This is what I was going to point out. We have the evidentiary basis for this particular recommendation in the report already. It doesn't sound like it would be very lengthy at all to include this little bit of wording about what the recommended offence should be.

Senator Arnot: I'm sorry to interrupt. We asked Professor Coughlan to draft it as if it was legislation in the code, so he chose those words very specifically. He's very succinct.

Senator Batters: I think that could be a good addition to this part of it. I would suggest rather than just "consider" we should put "strongly consider." I would be in favour of that. I think that could be a good part of that recommendation. Perhaps it does not go quite as far as Senator Arnot would like, but maybe "strongly consider" would be acceptable.

Senator Dalphond: Again, I wouldn't be comfortable supporting even "strongly suggest," because if you read his memo, which is two pages, the first page is not only paragraph 4. Paragraph 4 is the whole revised section 33.1 of the Criminal Code. He has a first option, which is on the first page of his memo. On the second page, it says another option would be to change subparagraph 4 with this new subparagraph 4 that Senator Arnot looked at. He said another option could also be to have three things — if it leads to assault, assault with bodily injuries, if it leads to murder, killing, that would be another. He has three options that he discusses in his notes.

Why would we favour one option more than three options? I think that needs to be well thought out and well listened to. We got this document after we concluded our hearings. We never discussed the content of the proposals. It's just that he was asked to volunteer to propose something in writing and he volunteered with this memo to present three options. I don't feel comfortable endorsing any of these options without further discussions and further witnesses.

The second point I want to make — and he made it himself — is that in one of the paragraphs on the last page he says that we have to be mindful of what it might mean. People will say, well, I was so intoxicated that I did not commit these things, it was

Comme on vient de le souligner, vous avez mentionné dans les directives sur la rédaction que vous vouliez vous assurer que sa proposition était prise en compte. Mais vous avez raison, la formulation est bien de tenir compte de la proposition de M. Coughlan, mais elle ne dit pas précisément qu'elle doit être prise en considération. Elle ne dit pas qu'il faut lui accorder plus d'importance. Je voulais le souligner. Si vous voulez apporter un changement, le fait d'ajouter quelque chose au contexte ou à la recommandation pourrait mettre l'accent sur cette conversation.

La sénatrice Batters : C'est ce que j'allais souligner. Le rapport contient déjà la base factuelle de cette recommandation particulière. Il ne semble pas qu'il soit très long d'inclure ce petit passage sur ce que devrait être l'infraction recommandée.

Le sénateur Arnot : Je suis désolé de vous interrompre. Nous avons demandé à M. Coughlan de le rédiger comme s'il s'agissait d'une mesure législative dans le code, et il a donc choisi ces mots très précisément. Il est très succinct.

La sénatrice Batters : Je pense que ce pourrait être un bon ajout à cette partie du libellé. Je suggérerais qu'au lieu de dire « considérer », on indique « considérer fortement ». Je suis favorable à l'idée. Je pense que ce pourrait être une bonne partie de cette recommandation. Ce changement ne va peut-être pas aussi loin que le souhaiterait le sénateur Arnot, mais l'expression « considérer fortement » serait acceptable.

Le sénateur Dalphond : Encore là, je ne serais pas à l'aise de soutenir même l'expression « fortement suggérer », car si vous avez lu sa note d'information de deux pages, la première ne comporte pas seulement le paragraphe 4. Le paragraphe 4 est l'ensemble de l'article 33.1 révisé du Code criminel. Il a une première option, qui se trouve à la première page de sa note d'information. À la deuxième page, il dit qu'une autre option consistera à remplacer l'alinéa 4 par ce nouvel alinéa 4 que le sénateur Arnot a examiné. Il a ajouté qu'une autre option pourrait être d'avoir trois éléments — si cela conduit à une agression, à une agression avec blessures corporelles, à un meurtre, ce serait une autre option. Il discute de trois options dans sa note.

Pourquoi privilégierions-nous une option plutôt que trois? Je pense qu'il faut bien y réfléchir et bien écouter. Nous avons reçu ce document à l'issue de nos audiences. Nous n'avons jamais discuté du contenu des propositions. On lui a simplement demandé de se porter volontaire pour formuler une proposition par écrit et il l'a fait avec cette note dans laquelle il propose trois options. Je ne me sens pas à l'aise d'approuver l'une ou l'autre de ces options sans avoir discuté davantage et sans avoir entendu d'autres témoins.

Le deuxième point que je souhaite soulever — et il l'a fait lui-même —, c'est que dans l'un des paragraphes de la dernière page, il dit que nous devons être attentifs à ce que cela pourrait signifier. Les gens diront: « J'étais tellement intoxiqué que je

involuntary. Then they will try to get out, asking to plea bargain on this lesser offence. He asked in the memo that if this offence were created, what would be the penalty attached to it? He said, obviously, it would be a penalty less than the real thing. If you commit murder, you are exposed to that much, but if you are so intoxicated you no longer have *mens rea*, then you get something else that could be modelled to represent the gravity of the result, but he said it would be less than the real thing. He said that could offer other options for plea bargaining, to plea bargain for something that comes with a lesser penalty than the real thing.

There is a risk associated with that option. That is why so many people are not favourable to it. I would not feel favourable to endorse it. I would certainly say it should be part of the discussions and thoroughly reviewed. There should be people being asked to do it, the law commission could look at it, but I don't think — with great respect to all of us — that we are properly informed to make such a decision or even to make a strong or simple suggestion.

[Translation]

The Deputy Chair: My understanding is that we have two positions at the table, Senator Dalphond's position to be more general, and Senator Arnot's to be more specific with respect to the intoxication offence. Have I understood correctly?

[English]

Senator Pate: Maybe you were lumping it together in the first one, but I'm thinking we have this recommendation, and we have recommendations from Professor Roach, Professor Sheehy and Professor Froc. If we're going to make a reference to the Supreme Court of Canada and a study by the Law Commission of Canada, we could say with particular focus on the types of legislative recommendations we heard about, including Professor Coughlan's but also the others. I don't know whom the Department of Justice Canada spoke to, but they usually get advice from lawyers they consult with.

[Translation]

The Deputy Chair: We just need to address Senator Arnot's position, which is that we need to be more explicit with respect to self-induced intoxication rather than considering creating the offence. What's your position? Senator Dalphond's is that we must keep it general, as the House of Commons has no doubt done. I'd like to hear your opinion on this rather than discussing the form. We'll work that out later. The question is whether we take an explicit position, as Senator Arnot has done, or keep the

n'ai pas commis ces actes, c'était involontaire. » Ils essaieront alors de s'en sortir en demandant une négociation de plaider pour ce délit moins grave. Dans la note d'information, il a demandé que si ce délit était créé, quelle serait la sanction qui y serait rattachée? Il a répondu qu'il s'agirait évidemment d'une peine inférieure à la peine réelle. Si vous commettez un meurtre, vous êtes passible d'une peine, mais si vous êtes tellement intoxiqué que vous n'avez plus la *mens rea*, alors vous recevez une peine qui pourrait être modélisée pour représenter la gravité du résultat, mais il a dit que ce serait moins que la peine réelle. Il a ajouté que cela pourrait offrir d'autres options pour la négociation de plaider, pour négocier afin d'avoir une peine moins lourde que la peine réelle.

Il y a un risque associé à cette option. C'est pourquoi tant de personnes n'y sont pas favorables. Je ne me sentirais pas en mesure de l'approuver. Je dirais certainement qu'elle devrait faire partie des discussions et faire l'objet d'un examen approfondi. Des personnes devraient être invitées à le faire, la Commission du droit pourrait l'examiner, mais je ne pense pas — avec tout le respect que je dois à chacun de nous — que nous soyons adéquatement informés pour prendre une telle décision ou même pour faire une suggestion ferme ou simple.

[Français]

Le vice-président : Je crois comprendre qu'il y a deux positions à la table, soit la position du sénateur Dalphond, qui souhaite que l'on soit plus général, et celle du sénateur Arnot, qui souhaite que l'on soit plus explicite par rapport à l'infraction en cas d'intoxication. Ai-je bien compris?

[Traduction]

La sénatrice Pate : Vous regroupiez peut-être ces recommandations dans la première, mais je pense que nous avons cette recommandation, ainsi que les recommandations de M. Roach, de Mme Sheehy et de Mme Froc. Si nous voulons faire référence à la Cour Suprême du Canada et à une étude de la Commission du droit du Canada, nous pourrions dire qu'il faut mettre l'accent sur les types de recommandations législatives dont nous avons entendu parler, y compris celle de M. Coughlan et les autres. Je ne sais pas à qui le ministère de la Justice du Canada s'est adressé, mais il prend généralement ses conseils auprès des avocats qu'il consulte.

[Français]

Le vice-président : Il faut simplement régler la position du sénateur Arnot, qui propose que l'on soit plus explicite par rapport à l'auto-intoxication plutôt que de considérer la création de l'infraction. C'est votre position? La position du sénateur Dalphond est de dire qu'il faut rester général, comme la Chambre des communes l'a sans doute fait. J'aimerais avoir votre opinion à cet effet, plutôt que de discuter du contenant. On s'organisera après. Il s'agit de savoir si nous adoptons une

language general, as Senator Dalphond has suggested. I'd like to hear your comments on that.

[English]

Senator D. Patterson: I'm a new member of this committee, as you know, and didn't hear all the evidence, so I'm hesitant to jump in. It seems to me that one of the main thrusts of the report's recommendations is that consultation should take place that did not take place adequately in the rush to bring this legislation forward. If we are really recommending thorough consultation as our main thrust and not presupposing the results of that consultation, then — with all respect to Senator Arnot — I'm fine with strengthening paragraph 108, the creation of a new indictable offence. You might want to say, as Senator Pate recommends, the proposals for intoxication-based offences outlined not just by Professor Coughlan, but by others. He was not the only one. It seems to me that the problem with Professor Coughlan is that you didn't have a chance to question him. His recommendation came in the form of a memo, right?

Senator Arnot: He gave evidence and we asked him. This is incredible evidence. We wanted to do this.

Senator D. Patterson: I think we should strengthen paragraph 108 and give weight to the idea of creating a new indictable offence, as was suggested. As Senator Dalphond has said, Professor Coughlan made three different proposals. Maybe it's going a bit too far to endorse the one that you found compelling, Senator Arnot.

Senator Arnot: I think he says a different option. But, on which I reflect, I personally prefer this option, which is the one that I — so he prefers that.

Senator D. Patterson: Thank you.

[Translation]

The Deputy Chair: Still on the same topic.

[English]

Senator Pate: I prefer to keep it general for the reasons I mentioned. From what I was reading, he does say that the concerns that not just me but I think Senator Clement and others have raised about the use of this as a counter to benefit folks. As Senator Dalphond said, in plea bargaining it would be an issue.

I think many of us share the need to see something happen that you've expressed, Senator Arnot. I would want to see what some of those others who have done work in this area for years, like

position explicite, soit celle du sénateur Arnot, ou si nous gardons un vocabulaire général, comme le propose le sénateur Dalphond. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

[Traduction]

Le sénateur D. Patterson : Comme vous le savez, je suis un nouveau membre du comité. Comme je n'ai pas entendu l'ensemble des témoignages, j'hésite à me prononcer sur ce dossier. Il me semble que l'une des principales recommandations du rapport est de procéder à des consultations qui n'ont pas encore eu lieu de manière adéquate, dans la hâte de présenter ce projet de loi. Si nous souhaitons réellement recommander une consultation approfondie et que nous ne présumons pas de ses résultats, alors, avec tout le respect que je dois au sénateur Arnot, je suis d'accord pour améliorer le paragraphe 108, qui a trait à la création d'une nouvelle infraction punissable. Nous devons nous pencher, comme l'a dit la sénatrice Pate, sur les propositions d'infraction liées à l'intoxication présentées non seulement par le professeur Coughlan, mais aussi par d'autres intervenants. Il me semble problématique que nous n'ayons pas encore interrogé le professeur Coughlan. Ses recommandations ont été formulées sous la forme d'un mémoire, n'est-ce pas?

Le sénateur Arnot : En fait, le professeur Coughlan a pu comparaître, et nous lui avons posé plusieurs questions. Son témoignage s'est avéré très pertinent, et nous en sommes ravis.

Le sénateur D. Patterson : Je pense que nous devons renforcer le paragraphe 108 et envisager sérieusement l'idée de créer une nouvelle infraction criminelle, comme cela a déjà été suggéré. Comme l'a dit le sénateur Dalphond, le professeur Coughlan a fait trois propositions différentes. À mon avis, la proposition que le sénateur Arnot a trouvée convaincante va peut-être un peu trop loin.

Le sénateur Arnot : Je pense que le professeur Coughlan a présenté une option alternative. À bien y penser, je suis d'accord avec cette option, qui est celle que je...

Le sénateur D. Patterson : Je vous remercie.

[Français]

Le vice-président : Toujours sur le même sujet.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Je préfère demeurer vague pour les raisons que j'ai mentionnées. D'après ce que j'ai lu, le professeur Coughlan appuie les préoccupations que la sénatrice Clement, d'autres sénateurs et moi-même avons formulées. Comme l'a dit le sénateur Dalphond, il y aurait un problème dans le cadre de la négociation de plaidoyer.

Je pense que beaucoup d'entre nous partagent la préoccupation que le sénateur Arnot a exprimée, et que nous souhaitons observer des résultats concrets. J'aimerais voir ce que certains

Professor Sheehy, would say about that. She's written on this. This is her area of expertise. I didn't have the wit to send it to her to ask her that beforehand. That is my main hesitation.

[Translation]

The Deputy Chair: As a compromise, could we choose the general option, but use stronger language? It must be said, though, that if we keep it general but the words have little significance, it will all be watered down. I'll try to find a compromise.

[English]

Senator Clement: Could it be its own recommendation that we want the government to look at this, at what Professor Coughlan is saying, and take a look so that you're making it a recommendation? You're not enacting anything, and you're not preferring one option or the other, but you're saying in a stand-alone recommendation that you might want to — that the government should take a look.

Senator Arnot: We recommend that the Government of Canada create — or examine the creation of a self-induced extreme intoxication indictable offence.

Senator Dalphond: It is already in paragraph 108. I think we could strengthen paragraph 108, and I think it's all right. But if we say we recommend already something, we are bypassing the consultation we're asking for. So I don't want to bypass — I don't want to be contradictory and say that there was not enough consultations, and we decide — when we acknowledged there was not enough consultations and we make a strong recommendation. I think it should be part of the consultation, that's what paragraph 108 says. But it could be strengthened to say, "Especially having due regard for the proposals submitted to the committee by Professor Coughlan attached to this report." You could attach the report if you wanted to, as an appendix.

Senator Batters: I don't think having this examined in any way precludes a consultation process. Obviously, the Government of Canada will, hopefully, do a proper consultation process in examining this option. So I don't think that it takes away, and if we just have this as a subparagraph of a subparagraph of a recommendation, it is not as strong as what Senator Arnot is proposing. I would prefer to have something stronger, as well as consideration of this option. Obviously, the consultation process has to happen, but I think that would be done as part of the government's examination of this option.

experts qui ont travaillé dans ce domaine pendant des années ont à dire sur le sujet. Je pense par exemple à la professeure Sheehy, qui a écrit sur le sujet, qui est son domaine d'expertise. Par contre, je dois avouer que je n'ai pas eu la présence d'esprit de lui transmettre le document pour lui poser cette question à l'avance, d'où mon hésitation aujourd'hui.

[Français]

Le vice-président : À titre de compromis, pourrait-on adopter l'option générale, mais en utilisant un langage plus fort? Il reste quand même que, si on reste dans une optique générale, mais que les mots utilisés n'ont pas de portée, tout cela sera dilué. J'essaie de trouver un compromis.

[Traduction]

La sénatrice Clement : Pourrait-on recommander au gouvernement d'examiner les arguments avancés par le professeur Coughlan? Nous n'allons rien promulguer ni choisir une option plutôt qu'une autre, mais simplement demander à ce que les représentants du gouvernement jettent un coup d'œil sur les recommandations des experts qui ont comparu devant le comité.

Le sénateur Arnot : Donc pour résumer, nous recommandons au gouvernement du Canada de créer, ou d'étudier la possibilité de créer, une infraction criminelle liée à l'affaiblissement volontaire extrême de ses facultés.

Le sénateur Dalphond : C'est déjà le cas à l'alinéa 108, dont nous pourrions d'ailleurs améliorer le libellé. Toutefois, en formulant déjà des recommandations, nous contournons le processus de consultations que nous-mêmes demandons. Je veux nous éviter de formuler de fortes recommandations sans consultations préalables, car nous pourrions ensuite le regretter. Je pense que cela devrait faire partie du processus de consultations, c'est en fait ce qui est indiqué à l'alinéa 108. Mais cet alinéa pourrait être amélioré par la formulation suivante : « En tenant compte notamment des propositions soumises par le professeur Coughlan, qui sont annexées au présent rapport. » Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre le rapport en annexe.

La sénatrice Batters : Je ne pense pas que l'examen de cette question exclut un processus de consultation. Il me paraît évident que le gouvernement fédéral va mener, je l'espère, un processus de consultation adéquat pour se pencher sur cette option. Si nous nous contentons d'ajouter un sous-alinéa au sous-alinéa d'une recommandation, cela n'aura pas la même force que ce que propose le sénateur Arnot. Je préférerais ajouter quelque chose de plus fort, et examiner cette option. Il est évident que le processus de consultation doit avoir lieu, mais je crois que cela doit se faire dans le cadre de l'examen de cette option par le gouvernement.

[Translation]

The Deputy Chair: I'll try to come up with a win-win: What if we go with Senator Dalphond's proposal, but suggest that the government consider an immediate consultation on Senator Arnot's proposal? Creating an offence as opposed to what you're proposing... No, there was no broad consultation on this aspect during the hearings. A few witnesses brought it up, that's true, but we could ask the government to hold consultations immediately on creating this offence.

[English]

Senator Dalphond: Sometimes it is in writing that you see the light. So if we have it removed from 108 and made it separate, that's what you're proposing?

The Deputy Chair: Yes.

Senator Dalphond: Maybe it's something that — as long as it does not exclude consultation, it is premised that this is an option that would be part of the consultation, because I don't want to bypass the consultation. The government did bypass the consultation. They came up with the bill, and, three days later, Parliament at both houses have done it, and they said, "You consult later." That was not the proper way to do it, and I don't want to repeat the same mistake.

[Translation]

The Deputy Chair: What I mean is some witnesses alerted us to this issue. Basically, we're wondering if the government can go further to ensure that the consultation is done properly. Could other partners have clear positions?

[English]

Senator Dalphond: We know from the ministers that it was an option that was considered. The Supreme Court referred to it in a judgment in the *R. v. Brown* decision said that there are two options, either you have a new 33.1 that does not avoid the issue of *mens rea*, or you have a separate infraction, which is a new infraction, which is making yourself in a state of self-induced intoxication. And the minister said, "We have excluded that option." We have witnesses like Professor Roach that said, "I was leaning towards that, and I've changed my mind because I think there are negative aspects associated with it." That's why I say it is a more complex issue than we may think around this table in 15 or 20 minutes. That's why I'm reluctant to send a message and say, "We have, in our wisdom, come to the conclusion this is the answer."

[Français]

Le vice-président : Je vais tenter de trouver une solution gagnante : si l'on maintient la proposition du sénateur Dalphond, mais qu'on suggère au gouvernement d'envisager une consultation immédiate sur la proposition du sénateur Arnot? Le fait de créer une infraction par rapport à ce que vous proposez... Effectivement, on n'a pas mené de large consultation par rapport à cet élément lors des audiences. Quelques témoins ont abordé le sujet, c'est vrai, mais on pourrait demander au gouvernement de faire immédiatement une consultation sur la création de cette infraction.

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : C'est parfois par l'écrit que l'on voit la lumière. Donc, vous proposez que l'on retire ce segment de l'alinéa 108?

Le vice-président : Oui.

Le sénateur Dalphond : Nous devons partir du principe qu'une telle option fait partie du processus de consultation, parce que je tiens à ce que ce processus ait lieu. Je vous rappelle que le gouvernement a contourné le processus de consultation. Le gouvernement a présenté son projet de loi et, trois jours plus tard seulement, la Chambre et le Sénat l'ont adopté en repoussant à plus tard les consultations. Ce n'est pas la bonne manière de procéder, et je ne veux pas répéter la même erreur.

[Français]

Le vice-président : Ce que je veux dire, c'est qu'il y a des témoins qui nous ont alertés par rapport à ce problème. Dans le fond, on se demande si le gouvernement peut aller plus loin, afin de s'assurer que la consultation soit faite en bonne et due forme. Pourrait-il y avoir des positions claires de la part d'autres partenaires?

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Les ministres nous ont appris que cette option avait été envisagée. La Cour suprême y a fait référence dans un jugement au cours de l'affaire *R. v. Brown* en indiquant qu'il y a deux options : soit un nouveau 33,1 qui n'évite pas la question de la *mens rea*, soit une infraction séparée, qui serait donc une nouvelle infraction, soit l'affaiblissement volontaire de ses facultés. Le ministre a dit qu'il excluait cette option. Des témoins comme le professeur Roach ont déclaré qu'ils avaient d'abord penché pour cette option, mais qu'ils ont ensuite changé d'avis parce qu'elle comporte des aspects négatifs. Voilà pourquoi je pense que l'enjeu est plus complexe que ce que nous pourrions penser autour de cette table dans 15 ou 20 minutes. C'est pourquoi j'hésite à affirmer que dans leur sagesse, les sénateurs sont parvenus à la conclusion que c'est la solution.

[Translation]

The Deputy Chair: The day after the Supreme Court decision, the minister's statement... He suggested that he was thinking of creating an intoxication-based offence. That was the first avenue the minister was considering. It faded somewhat after that. I agree with Senator Arnot that we need to go full steam ahead with this suggestion. Would that be a good compromise?

Senator Dalphond: Fully explore.

[English]

Senator Arnot: Immediately, with urgency, because —

The Deputy Chair: Yes. It won't be long if the minister wants to do it.

Senator Arnot: Yes.

The Deputy Chair: If he says no, he will say no. The report is not an obligation for him.

Senator Arnot: I think the general idea is that it goes to the heart of the complaint of civil society about the vulnerability and the fear that exists.

The Deputy Chair: It is a strong message for women.

Senator Arnot: Exactly. This is why I think it has gravitas, but I'm a new senator, and I know you work in different ways.

Senator Pate: That's not my issue. I'm thinking more of, especially in your province, the number of Indigenous women who might get captured by it, who are resisting violence first perpetrated against them and who may be under the influence. That's the issue that I was raising when — so that's —

Senator Arnot: If this goes to the Minister of Justice and he decides he wants to do it, there will be a lot of eyes on this. It's going to be awhile before it comes out. All of these issues will be further discussed, I am sure. Anyway, I've said enough.

[Translation]

The Deputy Chair: I believe we've covered everything. The analyst will prepare a document that will be submitted to you at the same time as the report, and you can react to it then. The steering committee will have time to review the text beforehand.

[Français]

Le vice-président : Le lendemain de la décision de la Cour suprême, la déclaration du ministre... Il a laissé entendre qu'il pensait à créer une infraction criminelle juste sur le fait de l'intoxication. Cela a été la première avenue envisagée par le ministre. Cela s'est estompé un peu après. Je suis d'accord avec le sénateur Arnot pour dire qu'il faut y aller à fond avec cette suggestion. Serait-ce un bon compromis?

Le sénateur Dalphond : Explorer à fond.

[Traduction]

Le sénateur Arnot : Immédiatement, de toute urgence, parce que...

Le vice-président : Oui, ce ne sera pas long si le ministre décide d'adopter cette option.

Le sénateur Arnot : En effet.

Le vice-président : S'il dit non, ce sera non. Le ministre n'a pas à aller dans le sens du rapport.

Le sénateur Arnot : Je pense que l'idée générale, c'est que la société civile est préoccupée par la vulnérabilité et la peur, qui sont souvent présentes dans les cas d'intoxication volontaire.

Le vice-président : Cela envoie un message fort aux femmes.

Le sénateur Arnot : C'est exact, et c'est pourquoi je pense qu'il est important. Toutefois, je suis nouveau au Sénat et je sais que vous travaillez de manière différente.

La sénatrice Pate : Je pense que ce n'est pas un problème. Je m'inquiète plutôt du nombre de femmes autochtones, en particulier dans votre province, qui risquent d'être prises au piège. Ce sont des femmes qui résistent à la violence perpétrée contre elles et qui sont parfois sous l'emprise de l'alcool ou de drogues. C'est la question que j'ai soulevée lorsque...

Le sénateur Arnot : Si le ministre de la Justice est saisi du dossier et qu'il décide de le faire, cela risque de générer beaucoup d'attention sur le sujet. Cela prendra un certain temps avant que le projet de loi ne soit adopté. Toutes ces questions feront l'objet d'un débat approfondi, j'en suis certain. Quoi qu'il en soit, je pense en avoir assez dit.

[Français]

Le vice-président : Je pense qu'on a fait le tour de la question. L'analyste va nous préparer un document qui vous sera soumis en même temps que le rapport, et vous pourrez y réagir à ce moment-là. Le comité directeur aura le loisir d'étudier le texte auparavant.

[English]

Senator D. Patterson: It will take paragraph 108 out of the consultation process and make it a new recommendation?

[Translation]

The Deputy Chair: Yes, it would be included. Is that all right? Are there any further comments or interventions on the recommendations?

[English]

Senator Dalphond: The last one I have: When I look at the report of the House of Commons, the fourth recommendation was that Parliament proceeds to a formal exam of these provisions three years from now. I think we should support that too, because we are asking the government to do a few things — to refer it to maybe the Supreme Court, refer it to the Law Commission. They might do nothing. They may try to do something and we will have to abort because there's an election, or something else. I think we should revisit this issue in three years, as the House of Commons recommended.

[Translation]

The Deputy Chair: Timelines are a concern, because our recommendations do not include a suggested timeline. When we heard the last few witnesses, I said that we should always include a suggested date and timeframe for the legislative review. This is generally acknowledged. I also suggested that, in terms of the evolving number of cases, there should be some sort of monitoring, to ensure that there is an immediate legislative response should there be an avalanche of cases in a year. So there are aspects that involve data collection.

We shouldn't wait three years for data. Perhaps some information should be available in real time. If you agree with that, the steering committee could put a little asterisk somewhere stating that some data should be available in real time. We can't wait three years from now to see if there's been an increase in cases and then say we should have reacted earlier. I think that we won't have done our job, because there's a doubt in my mind and certain witnesses raised it with us. If there is an avalanche of cases, how do we respond as legislators?

If you agree with that principle, perhaps we could nuance our recommendations on this, especially on the evolving number of cases that will arise because of the new law and the new definition. Does that sound good to you?

Senator Dalphond: That the Minister of Justice provide information on an annual basis.

[Traduction]

Le sénateur D. Patterson : L'alinéa 108 sera-t-il retiré du processus de consultation? Une nouvelle recommandation sera-t-elle formulée?

[Français]

Le vice-président : Oui, elle y serait intégrée. Ça va? Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres interventions sur les recommandations?

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Lorsque je consulte le rapport de la Chambre des communes, je vois que la quatrième recommandation est que le Parlement procède à un examen formel de ces dispositions dans trois ans. Je pense que nous devrions nous aussi appuyer cette recommandation et demander au gouvernement de saisir la Cour suprême ou la Commission du droit du Canada. Il se peut que ces deux instances ne prennent pas de décision. Mais il se peut également qu'ils essaient de faire quelque chose, mais que nous soyons obligés d'abandonner le processus parce que le gouvernement déclenche des élections, ou que survienne un autre événement majeur. Je pense que nous devrions réexaminer ce dossier dans trois ans comme l'a recommandé la Chambre des communes.

[Français]

Le vice-président : Les délais sont une préoccupation, parce que dans nos recommandations, on ne propose aucun délai. Lors des derniers témoignages, j'ai dit qu'il doit toujours y avoir une date et un délai que l'on suggère pour la révision de la loi. C'est normalement reconnu. J'ai également proposé que, pour ce qui est de l'évolution du nombre de cas, il y ait une espèce de veille, pour s'assurer de réagir immédiatement sur le plan législatif s'il y a une explosion de cas dans un an. Il y a donc des éléments où l'on parle de collecte de données.

Il ne faudrait pas attendre trois ans avant d'avoir des données. Il faudrait peut-être que certaines informations soient disponibles en temps réel. Si vous êtes d'accord avec cela, le comité directeur pourrait ajouter un petit astérisque quelque part en disant qu'il y a un ensemble de données qu'il faudrait avoir en temps réel. On ne peut pas attendre dans trois ans pour voir si les cas se sont multipliés et se dire qu'il fallait réagir avant. Je pense qu'on n'aura pas fait notre travail, parce que c'est un doute que j'ai et dont certains témoins nous ont fait part. S'il y a une explosion de cas, comment réagit-on comme législateurs?

Si vous êtes d'accord avec ce principe, on pourrait peut-être nuancer nos recommandations à cet égard, surtout sur l'évolution du nombre de cas qui se présenteront à cause de la nouvelle loi et de la nouvelle définition. Ça vous va?

Le sénateur Dalphond : Que le ministre de la Justice fasse rapport annuellement des informations.

The Deputy Chair: Precisely. The other item—

[*English*]

Senator Arnot: I'd like to support what our chair, Senator Boisvenu, is saying in terms of the timelines. I think the fear in the community is alive and time is of the essence. We can't drag our feet or support that. I think everyone is concerned about how this may play out over the course of the next while. Time is of the essence and we should have that timeline shortened or at least access to data as it comes out.

[*Translation*]

The Deputy Chair: I completely agree.

There's another item, because I've made you work and now it's my turn to do so. The phrase "victims of crime" is too general, in my opinion. It's item (a) in paragraph 107. It states: "This review should begin as soon as possible and include consultations with relevant legal. . . experts. . ."

We should not be talking about victims of crime, but about victims of sexual assault and intimate partner violence. The victims most affected by self-intoxication are victims of sexual crimes or intimate partner violence. I would like to see the text really reflect that and qualify it. "Victims of crime" is quite broad. Would you agree? I'd like to specify that.

The other point I wanted to make concerns the notion presented to us by Dr. Chamberland, which is self-induced intoxication based on automatism. Dr. Chamberland also referred to insanity. This is a concept that should be addressed in our recommendations. . . I don't know how to take it, but the doctor told us that automatism makes the definition of self-intoxication quite broad. He said that if we also included insanity, we would somewhat narrow the concept of self-intoxication. I feel that this is an important principle presented by Dr. Chamberland, but I don't know how to incorporate it into our recommendations.

Senator Dalphond: In paragraph 110, a clarification could be made by adding "concerning intoxication and mental disorder under the Criminal Code."

The Deputy Chair: Yes, we could insert the word "insanity" there. That's perfect.

That concludes what I had to say. Are there any further comments to add to the report?

Le vice-président : Exactement. L'autre élément...

[*Traduction*]

Le sénateur Arnot : Pour ma part, je seconde les propos de notre président, le sénateur Boisvenu, en ce qui concerne l'enjeu des délais. Je pense que les craintes dans la population demeurent vivantes et que le temps presse. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous traîner les pieds. Je pense que tout le monde est préoccupé par l'évolution de la situation et s'inquiète pour l'avenir. Le temps est un facteur essentiel, et nous devrions être en mesure de réduire ce délai ou au moins pouvoir accéder aux données au fur et à mesure qu'elles sont publiées.

[*Français*]

Le vice-président : Je suis tout à fait d'accord.

Il y a un autre élément, parce que je vous ai fait travailler et c'est à mon tour de le faire. Les mots « victimes d'actes criminels » sont trop généraux, selon moi. Il s'agit du point a) au paragraphe n° 107. On peut y lire ce qui suit : « Cet examen devrait commencer dans les meilleurs délais et organiser des consultations avec les services juridiques [...] ».

Il ne faudrait pas parler de victimes d'actes criminels, mais de victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale. Les victimes les plus touchées par l'auto-intoxication, ce sont les victimes de crimes à caractère sexuel ou de violence conjugale. J'aimerais que le texte reflète vraiment cela et qu'il le qualifie. « Victimes d'actes criminels », c'est très général. Est-ce que vous êtes d'accord? Je voudrais spécifier cela.

L'autre point que je voulais apporter concerne la notion que le Dr Chamberland nous a présentée, soit l'auto-intoxication basée sur l'automatisme. Le Dr Chamberland a également fait référence à l'aliénation mentale. C'est une notion qu'il faudrait aborder dans nos recommandations... Je ne sais pas comment le prendre, mais ce médecin nous a dit que l'automatisme faisait en sorte que la définition d'auto-intoxication est très large. Il a dit que si on incluait également l'aliénation mentale, on réduirait quelque peu la notion d'auto-intoxication. Je trouve que c'est un principe important qui a été présenté par le Dr Chamberland, mais je ne sais pas comment l'incorporer dans nos recommandations.

Le sénateur Dalphond : Au paragraphe n° 110, on pourrait faire une précision en ajoutant « concernant l'intoxication et les troubles mentaux en vertu du Code criminel »?

Le vice-président : Oui, on pourrait l'ajouter à cet endroit : « aliénation mentale ». C'est parfait.

Voilà, cela conclut ce que j'avais à dire. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires à ajouter au rapport?

[English]

Senator D. Patterson: This is a small comment. Again, I'm probably wanting to get some advice from maybe Senator Pate or Senator Batters, but paragraph 107 talks about, "the consulting process should include consultations with relevant legal, medical and psychological experts." Then it says "women's organizations." When I read that, I thought, my goodness, there are multiple women's organizations. There are gender-equality organizations and Indigenous women's organizations, like the Native Women of Canada and Pauktuutit Inuit Women of Canada.

Since the legal women's organizations were left out, and since one of those organizations talked about women's rights organizations being left out — I think one witness said there were 19 organizations who had concerns — should we modify "women's organizations," to say, "including women's, legal and rights organizations"? Does that make sense to you, Senator Pate?

Senator Pate: I think you could talk about women's organizations that work on Charter protection and violence against women issues. That would cover it.

Senator D. Patterson: You know what I'm getting at?

Senator Pate: Yes.

[Translation]

The Deputy Chair: I will read the paragraph. We reached agreement on the proposal by Senators Arnot and Dalphond. We came to the following consensus:

We will ask the analysts to review our analysis of the new criminal offence and draft a recommendation that we will resubmit to the commission along with the other changes we made to the report.

Are there any other comments on the report? Are you ready to adopt the report as amended?

The steering committee will receive the report. It will be fine-tuned and accepted, and then it will be sent back to you for final edits and a final draft. Does that suit everyone?

I want to thank you very much because you made my job easier. This was my first time working on producing a report. I normally work on evidence, but you made my job much easier. Thank you for that. See you tomorrow.

(The committee adjourned.)

[Traduction]

Le sénateur D. Patterson : Je n'ai qu'une petite observation à faire. Je souhaiterais demander conseil à la sénatrice Pate et à la sénatrice Batters concernant l'alinéa 107, qui stipule que le processus de consultation doit inclure des consultations avec des experts juridiques, médicaux et psychologiques pertinents. Puis il est question d'organismes pour les femmes. Lorsque j'ai lu ce passage, j'ai tout de suite pensé aux nombreux organismes pour les femmes, dont les organismes pour l'égalité des genres et les organismes de femmes autochtones, comme Native Women of Canada ou encore Pauktuutit Inuit Women of Canada.

Puisque les organismes juridiques de femmes ont été exclus du passage en question, et puisqu'un témoin nous a dit que 19 organismes avaient des préoccupations, devrions-nous modifier le segment « organismes pour les femmes » par « y compris les organismes pour les femmes, les organismes juridiques et les organismes de défense de droits des femmes »? Sénatrice Pate, cela vous paraît-il logique?

La sénatrice Pate : Je pense que nous pourrions parler d'organismes pour les femmes qui défendent la Charte et les enjeux de violence envers les femmes. À mon avis, cela suffirait.

Le sénateur D. Patterson : Vous voyez où je veux en venir?

La sénatrice Pate : Oui.

[Français]

Le vice-président : Je vais vous lire le paragraphe. On s'est entendu sur la proposition des sénateurs Arnot et Dalphond. Nous en sommes arrivés à ce consensus :

Nous allons demander aux analystes d'examiner notre analyse de la nouvelle infraction pénale et de rédiger une recommandation que nous soumettrons à nouveau à la Commission en apportant également les autres modifications que nous avons apportées au rapport.

Y a-t-il d'autres commentaires sur le rapport? Êtes-vous prêts à adopter le rapport tel que modifié?

Le comité directeur va recevoir le rapport. On va le bonifier et l'accepter et, ensuite, il vous sera renvoyé pour faire les dernières vérifications et produire une dernière mouture. Ça vous convient?

Je tiens à vous remercier énormément, car vous avez facilité mon travail. J'ai travaillé pour la première fois à la production d'un rapport. Je suis habitué à travailler sur le plan des témoignages, mais vous avez grandement facilité mon travail. Je vous en remercie. À demain.

(La séance est levée.)